

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MIREILLE PAUL, présidente**
 Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE DANS LA
COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 mars à 19 h
Salle communautaire de Cap-aux-Meules

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 MARS 2026

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (DM32)

MM. Jean Hubert et Antonin Valiquette 2

ATTENTION FRAGILES (DM31)

Mme Mélanie Bourgeois 14

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM35)

M. Laurent Corbeil (par visioconférence) 28

CHAMBRE DE COMMERCE DES ÎLES (DM38)

M. Martin Paquette 36

M. ROLAND BOUFFARD (DM11) 41

M. ALEXANDRE RICHARD (DM45) (par visioconférence) 46

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM46)

M. Jean Habel (par visioconférence) 55

PAUSE

REPRISE

M. GUY TRUDEAU (opinion verbale) 64

RECTIFICATION

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (DM32)

M. Antonin Valiquette 67

MOT DE LA FIN

FIN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.

SÉANCE DU 11 MARS 2026
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir à tous. Bienvenue à la 2^e et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique sur projet de parc éolien de Grosse-Île.

10 Avant de débiter, voici quelques rappels importants.

Les personnes qui se sont inscrites pour s'exprimer lors de la séance de ce soir auront 15 minutes pour le faire. Madame Leney et moi-même pourrons par la suite échanger avec les intervenantes et intervenants pour préciser leur point de vue. Nous entendrons huit interventions ce soir.

15 Si des personnes souhaitent s'inscrire pour exprimer spontanément leur opinion sur le projet lors de cette 2^e partie, elles peuvent le faire lors des séances. Il en va également des personnes qui souhaiteraient effectuer une rectification factuelle des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

20 Rappelons qu'une rectification se limite seulement à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date, de quantité, une fausse référence ou une citation erronée.

25 Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

30 Pour les personnes qui souhaiteraient intervenir et exprimer leur opinion spontanément ou encore rectifier un fait, vous pouvez, en salle, vous inscrire à la table à l'arrière. Pour les personnes à distance, les coordonnées sont présentement à l'écran. Vous aurez 5 minutes pour effectuer votre intervention.

Finalement, nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Ainsi, aucun propos diffamatoire ou non

35 respectueux ne sera toléré au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

40 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (DM32)
MM. JEAN HUBERT et ANTONIN VALIQUETTE

45 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'invite maintenant à l'avant, messieurs Jean Hubert et Antonin Valiquette à se présenter à la table des intervenants. Je vous rappelle que vous avez 15 minutes. Quand on approchera du 15 minutes, je vous ferai signe pour vous permettre de conclure de façon élégante.

50 **M. ANTONIN VALIQUETTE :**

Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je m'appelle Antonin Valiquette, je suis le maire des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Je suis accompagné ici par le directeur général par intérim de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Jean Hubert.

60 Merci de nous accorder la parole. C'est avec un profond respect pour votre mandat, mais aussi avec un attachement sincère pour notre territoire insulaire que je vous présente aujourd'hui le mémoire adopté par le Conseil des élus de la Communauté maritime, mémoire en appui au projet de parc éolien de Grosse-Île.

65 S'il y a un endroit au Québec où on comprend à quel point notre avenir dépend de notre capacité à devenir plus autonome, plus résilient et plus cohérent face aux changements climatiques, c'est bien ici. Nous habitons un milieu fragile, isolé, soumis aux aléas du transport énergétique et maritime.

70 C'est précisément pour ces raisons que nous croyons que le projet éolien de Grosse-Île représente bien plus qu'une infrastructure énergétique. C'est un levier d'autonomie. Un investissement dans la sécurité et une occasion de protéger le territoire pour les générations à venir.

75 Ce projet permettra non seulement de réduire notre dépendance au mazout, une dépendance coûteuse, risquée et incompatible avec nos objectifs de décarbonation, ça permettra également de renforcer la stabilité de notre approvisionnement, tout en diminuant l'empreinte carbone de notre archipel qui se trouve aux premières loges des changements climatiques.

80 À cela s'ajoutent quelques éléments essentiels. La responsabilité pour la communauté de jouer un rôle de gardienne de son écosystème, d'orienter par nous-mêmes le développement énergétique de notre territoire insulaire et isolé, de s'assurer que celui-ci se fasse dans le respect des priorités exprimées par notre population, tout en garantissant la fiabilité des technologies retenues.

85 Enfin, le projet qui vous est soumis s'inscrit plus largement dans un cheminement collectif muri par des années de vision et de réflexions sur notre avenir énergétique. Il constitue un exemple concret de transition juste et réaliste adapté à la réalité des Îles-de-la-Madeleine, notre réalité.

90 Je vous invite donc respectueusement, au nom du Conseil de la Communauté maritime, à reconnaître que ce parc éolien n'est pas seulement une solution possible, mais une solution nécessaire, cohérente et porteuse d'espoir dans notre volonté collective de véritablement réduire notre empreinte carbone.

95 Avant d'aborder la présentation visuelle de notre mémoire, j'aimerais demander humblement la permission d'y annexer la résolution du Conseil de la Communauté maritime par laquelle il a été adopté ainsi qu'une lettre que le maire de Grosse-Île, monsieur Gordon Burke, m'a adressée plus tôt cette semaine.

J'aimerais maintenant attirer votre attention sur la première page de notre présentation.

100 En milieux insulaires et éloignés, l'approvisionnement, la production et la distribution de l'énergie revêtent un caractère essentiel au développement, en ayant des enjeux et défis distincts.

Plus grand réseau autonome d'Hydro-Québec, mais aussi plus importante source de gaz à effet de serre de la société d'État, 39 % du total des gaz à effet de serre d'Hydro-Québec et 52 % des GES totaux des Îles-de-la-Madeleine, soit 134,5 tonnes équivalentes de CO2 en 2023.

105 Les Îles-de-la-Madeleine représentent également un excellent gisement éolien naturel, l'un des plus intéressants au Québec. Des conditions favorables avec des vents rapides et réguliers, des sites dégagés, des vents maritimes, sans obstacle. Un facteur d'utilisation pour le parc éolien de Dune-du-Nord à plus de 50 % sur une moyenne observée au Québec qui varie entre 30 et 35 % en 2025, et une production de 1,5 fois plus qu'un parc moyen au Québec.

110 Pour ces différents aspects, s'il y a un endroit au Québec où ça vaut la peine d'implanter un projet éolien, c'est bien aux Îles-de-la-Madeleine.

115 Quelques rappels sur l'expérience que nous avons déjà en matière de parcs éoliens. Celui de Dune-du-Nord, actuellement en service, fournit entre 12 et 15 % d'électricité des Îles-de-la-Madeleine annuellement.

120 Les deux parcs éoliens pourraient fournir jusqu'à 40 % de l'électricité du réseau des Îles-de-la-Madeleine en énergie renouvelable.

La Communauté maritime s'est dotée d'une stratégie énergétique territoriale en 2017, d'une stratégie 2017-2025, avec des cibles de réduction de gaz à effet de serre de l'ordre de 15 % et d'intégration d'énergie éolienne allant jusqu'à 9 mégawatts. Le parc actuel atteint 8 mégawatts.

125 La Communauté maritime a réalisé plusieurs bilans énergétiques et inventaires de gaz à effet de serre pour le territoire, ce qui signifie, dans le fond, que le parc éolien de Grosse-Île constitue la principale, sinon la seule mesure qui nous permettrait d'atteindre les cibles de réduction de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique que nous nous sommes données collectivement.

130 Si nous passons à un bref historique du dossier éolien au sein de la Communauté maritime des Îles, c'est quelque chose qui vous a déjà été présenté dans les audiences passées, mais pour adresser la question de l'acceptabilité sociale et des efforts qui ont été faits pour impliquer la communauté, l'ensemble de la population dans le projet éolien, on commence en 2007, alors qu'en

135 2005, il y avait eu un appel de projets, appel de propositions, plutôt, de la part d'Hydro-Québec pour du couplage diesel-éolien aux Îles-de-la-Madeleine.

Plutôt que de se lancer là-dedans tête baissée, la Communauté maritime ou le Conseil d'agglomération, à l'époque, a décidé de lancer un vaste chantier de consultation auprès de la population qui a établi des priorités très claires.

140 Depuis ce temps-là, il y a eu les modifications au schéma d'aménagement, une fois en 2012, une fois en 2023, pour permettre la désignation d'affectations industrielles liées à la production d'énergie éolienne, qui ont fait l'objet de consultations publiques, tel que prévu par la loi.

145 De toutes ces consultations, l'opinion publique était majoritairement favorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de l'archipel dans un contexte de transition énergétique et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

150 Selon les préoccupations entendues lors de ces consultations, il était souhaitable que ce développement se fasse selon certains critères en respect de l'environnement, du paysage, de la qualité de vie et de l'utilisation du territoire. Un message qui a été entendu et retenu de ces consultations et qui a toujours été pris en compte dans l'élaboration des projets sur lesquels la Communauté maritime a travaillé de concert avec les différents promoteurs. Le parc éolien de Grosse-Île ne fait pas exception.

155 Parmi les critères auxquels je faisais référence en 2007 :

- La base d'un développement éolien responsable repose sur l'adhésion de la population au développement de l'énergie éolienne;
- Un leadership qui doit être assumé par l'agglomération, aujourd'hui la Communauté maritime des Îles;
- L'importance de doter le territoire d'une stratégie énergétique telle que nous l'avons fait à partir de 2017;
- Les critères d'emplacement selon le respect du paysage, de l'environnement et de la qualité de vie et de l'utilisation du territoire.
- Des retombées économiques profitant à la communauté;
- Et des éoliennes concentrées plutôt qu'éparpillées et éloignées le plus possible des zones d'habitation.

M. JEAN HUBERT :

170 Merci, Monsieur le Maire.

 Pour prendre le relai, donc la prochaine diapo va spécifiquement dans le projet du parc éolien de Grosse-Île.

175 Donc, la Communauté maritime, oui, elle est membre de l'Alliance de l'Est, mais elle également gardienne du territoire. Donc, sur plusieurs aspects, dans les précédentes audiences, on a été interpellés sur ces éléments-là. Donc, on a des diapos, on a présenté un mémoire également sur ces divers sujets-là.

180 On parle de transition énergétique et de décarbonation, on parle d'érosion et de submersion côtière, on parle d'aménagement du territoire, de gestion de terres publiques, de retombées économiques locales et également de gestion de matières résiduelles.

185 En transition énergétique, écoutez, 30 000 tonnes de GES, ce n'est pas rien. 30 000 tonnes de GES, qu'est-ce que ça représente pour les Îles-de-la-Madeleine, il n'y a pas aucun autre projet aussi important qui peut réduire d'autant les GES.

190 En tant que directeur général de la Municipalité des Îles, oui, je suis directeur général, mais je suis aussi père de deux jeunes enfants, 18 et 21 ans, c'est moins jeune, ils sont rendus à l'âge adulte, mais quand même pour l'avenir des Îles et la fierté de ces jeunes-là de pouvoir voir aux Îles, l'aboutissement d'un tel projet, c'est important.

195 30 000 tonnes de GES, on parle de combien de voitures, vous pensez? Si on dit non au projet éolien de Grosse-Île, on dit oui à quoi? On réduit de combien? De 10 000 voitures, 15 000 km par année. 10 000 voitures par rapport au parc automobile des Îles, c'est combien? C'est la quasi-totalité. On a 6 600 pick-up aux Îles-de-la-Madeleine et 4 000 voitures. On additionne les deux, 10 600.

200 Érosion et submersion côtières. Oui, il y a des préoccupations en érosion et en submersion côtières. On les a soulevées, on les a mises dans le mémoire, et on a également des recommandations pour le promoteur à cet effet-là.

Je vous mets sur le deuxième picot. Il y a un risque d'érosion élevé, oui, mais à très long terme, O.K.? Et l'horizon permettant des retombées environnementales et financières, qui sont quand même significatives à cet horizon-là.

205

Au niveau des responsabilités, oui, il faut se parler au cours des prochaines années au niveau de qui fait quoi, mais on est vraiment en action et dans une démarche de collaboration avec notre cadre de...

210

M. ANTONIN VALIQUETTE :

D'érosion.

215

M. JEAN HUBERT :

.... notre cadre d'intervention en érosion et submersion côtières.

220

Prochaine diapo – j'y vais rapidement parce que le temps file, mais en aménagement du territoire, le maire l'a exposé, David Richard l'a exposé lors de vos questions, on a fait, depuis 2007, énormément d'exercices sur le territoire pour valider avec la population, avec également notre réalité territoriale, où est-ce qu'on peut implanter ça, et nécessairement, c'est en dehors des noyaux rocheux, dans les milieux dunaires, tels que celui qui est présenté pour le parc de Grosse-Île.

225

En gestion des terres publiques, on a une convention de gestion territoriale des terres publiques. Donc, on a pris en charge la gestion territoriale parce que le gouvernement ne le faisait pas et ça, il y aura nécessairement une entente qui sera conclue pour l'implantation des éoliennes en terres publiques.

230

En termes de retombées économiques locales, on en a parlé dans la dernière audience. Donc, les redevances annuelles qui sont distribuées, c'est pour l'ensemble des parcs éoliens pour lequel l'Alliance de l'Est, dont on fait partie, applique des redevances annuelles, qui sont des retombées directes pour autant la Municipalité de Grosse-Île que la Municipalité des Îles.

235

Il y a des baux qui sont signés pour les terres publiques, il y a des revenus pour ça, il y a également des paiements fermes annuels pour lesquels Grosse-Île pourrait profiter, donc venir augmenter, quadrupler son revenu annuel.

240

Nécessairement, on s'attend à des créations d'emplois, ce qui est intéressant, des développements d'expertise locale également, et on est dans une transition énergétique, on réduit les coûts de production à Hydro-Québec.

245

Gestion de matières résiduelles. Nécessairement, le promoteur devra s'entendre avec nous pour la période de la construction, et il a été aussi entendu que pour le démantèlement, l'exportation des éléments en démantèlement devra se faire, donc il n'y a pas de gestion des matières résiduelles aux Îles pour ces résidus-là.

250

Prochaine diapo, et avant d'y aller, je vous invite, Mesdames les Commissaires, Madame la Présidente et le public, à aller sur YouTube. Les jeunes connaissent ça et nous, de plus en plus, on connaît ça, faire une recherche pour l'avenir énergétique des Îles-de-la-Madeleine, une diapo, pas une diapo, mais une vidéo d'Hydro-Québec très révélatrice d'où Hydro-Québec veut aller aux Îles-de-la-Madeleine.

255

On parle, oui, de la centrale thermique, de la ligne 778, qui est un autre projet, du microréseau d'Hydro-Québec, également du projet éolien, des programmes d'économie d'énergie et l'inclusion du solaire aux Îles-de-la-Madeleine. Et si vous voulez strictement écouter le clip sur l'éolien, c'est à 6 minutes 52 secondes.

260

Hier soir, unanimement résolu par le Conseil municipal de la Communauté maritime – je vais y aller rapidement puisqu'il reste deux minutes?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, il vous reste deux minutes.

265 **M. JEAN HUBERT :**

Considérant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a lancé une consultation publique sur le projet éolien de Grosse-Île;

270 Considérant également l'importance d'exposer ce cheminement historique du dossier éolien au sein de l'organisation municipale et auprès de la population des Îles-de-la-Madeleine, et ce, depuis 2007, soit dit en passant;

275 Considérant que la communauté maritime a produit plusieurs documents, informations et données factuelles entourant le sujet de l'approvisionnement énergétique des Îles et qu'elle souhaite les partager au BAPE;

280 Considérant que la Communauté maritime et, par le fait même, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ainsi que celle de Grosse-Île sont membres de l'Alliance de l'Est, partenaire dans le projet éolien de Grosse-Île;

285 Considérant que la Communauté maritime souhaite partager au BAPE son espoir de voir se réaliser le projet éolien de Grosse-Île, tout en émettant certaines recommandations à Hydro-Québec – soit dit en passant, on a 12 recommandations, quatre à Hydro-Québec et huit et au promoteur – la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine réaffirme que l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, malgré la fragilité des composantes de son territoire, est un des meilleurs endroits pour l'accueil de projets éoliens au Québec, comme le maire l'a mentionné tantôt, compte tenu de la présence de la centrale thermique autonome la plus émettrice de gaz à effet de serre pour la production d'électricité, et compte tenu aussi des vents favorables qui engendrent un grand
290 potentiel de production d'énergie propre.

Il reste une minute, Monsieur le Maire.

295 **M. ANTONIN VALIQUETTE :**

Je tiens à souligner la présence ici dans la salle de trois des autres élus du Conseil de la communauté maritime, monsieur Georges Painchaud, monsieur Sébastien Cyr, monsieur Hugues Lafrance qui m'accompagnent, et qui démontrent bien, je pense, l'importance que le Conseil de la

300 Communauté maritime accorde à ce projet-là, qui est un incontournable, comme je le disais, dans toute la stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine, dans les efforts de décarbonation.

305 Les Îles-de-la-Madeleine... ici, aux Îles-de-la-Madeleine, quand vous allumez une lumière et que vous utilisez de l'électricité, vous émettez 2,2 fois plus de gaz à effet de serre que partout sur le reste du continent.

L'enjeu, il est là. On est aux premières loges des changements climatiques. Depuis une dizaine d'années, maintenant, il n'y a plus de glace autour du golfe, ce qui accentue de beaucoup les effets de l'érosion et de la submersion côtières sur notre territoire.

310 On ne peut pas être cohérents et être responsables en levant le nez sur un projet comme celui-là. Le projet n'est pas parfait. Aucun projet ne l'est. Mais ici, aux yeux du Conseil de la Communauté maritime que je représente, les avantages et les bénéfices du projet surpassent largement les inconvénients.

315 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup tous les deux. Madame Leney a quelques questions pour vous.

320 **LA COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup. Je vais tout de suite commencer avec la résolution que vous nous avez présentée, que vous nous dites qui a été adoptée par la Communauté maritime hier.

325 La Communauté maritime, on l'a compris, c'est une entité municipale, mais qui est un peu comme une MRC, si on veut, et qui est pour l'ensemble de l'archipel des Îles. Quelle est la représentation de la Municipalité de Grosse-Île sur le Conseil de la Communauté maritime? Représentation en termes de nombre, là, vous comprenez ce que je veux dire?

330 **M. ANTONIN VALIQUETTE :**

Oui. Je vous remercie de la question. Le Conseil de la Communauté maritime se compose premièrement du... bon, premièrement ou, en tout cas, dernièrement, du président et maire de la

335

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, y siège également le maire ou la mairesse de la Municipalité de Grosse-Île et les autres conseillers de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, les autres districts.

340

Il est important de noter que la représentation de la Municipalité de Grosse-Île, comme l'ensemble des autres districts, Grosse-Île, on parle d'à peu près 450 habitants. Donc, le siège, par exemple, du District 1 qui représente l'île du Havre Aubert, on parle d'à peu près 1 700 ou 1 700 à 1 800 habitants. Même chose un peu pour le secteur, les autres districts, excepté celui de Grande

345

Entrée, le district 7, qui compte à peu près 650 habitants. Donc, le district ou la Municipalité de Grosse-Île, en termes de représentation, représente la plus faible portion de population, mais néanmoins mérite son propre siège au sein du Conseil de la Communauté maritime, bien évidemment.

LA COMMISSAIRE :

350

O.K., merci pour la précision. Si on revient sur les différentes consultations, vous avez fait beaucoup de consultations depuis 2007 sur le développement éolien dans l'archipel, est-ce que vous pouvez nous dire le niveau, justement, de participation de la Municipalité de Grosse-Île dans ces consultations-là, puis quelles étaient leurs principales préoccupations?

355

M. ANTONIN VALIQUETTE :

C'est une question qui devra vous être répondue en délibéré, si vous le permettez, parce que je n'étais pas maire à l'époque, donc je n'ai pas la donnée comme ça sur le bout des doigts.

360

LA COMMISSAIRE :

O.K., parfait. J'ai une autre question...

365

M. ANTONIN VALIQUETTE :

Mais les gens de Grosse-Île ont toujours été bienvenus, toute la population des Îles-de-la-Madeleine a toujours été bienvenue à toute consultation publique, évidemment.

LA COMMISSAIRE :

370 Oui, O.K., merci. Une question sur les droits superficiaires qui sont perçus dans le cadre du projet.

M. ANTONIN VALIQUETTE :

375 Oui.

LA COMMISSAIRE :

380 Vous dites qu'ils vont être versés – c'était dans votre mémoire – qu'ils vont être versés au Fonds de mise en valeur des terres publiques. Pouvez-vous nous dire comment est géré ce fonds-là puis comment vous déterminez quels investissements vous priorisez puis aussi, quelle est la participation, justement, de la population de la municipalité de Grosse-Île dans ce processus-là?

M. ANTONIN VALIQUETTE :

385 Tout à fait. Merci pour la question.

390 Le Fonds de gestion des terres publiques, il est nourri par l'ensemble des revenus des baux de location en terres publiques qui reviennent donc à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de par la convention de gestion territoriale depuis 2014 aux Îles-de-la-Madeleine, comme l'a mentionné monsieur Hubert ici à ma droite.

395 Le fonds, dans le fond, il est géré, administré par le comité consultatif, il est géré. Il est supervisé, en première instance, par le comité consultatif de gestion des terres publiques qui émet des recommandations au Conseil de la communauté maritime qui prend la décision, qui est décisionnel dans ce cas-là. Et, bien sûr, il y a un élu de Grosse-Île, généralement le maire ou la mairesse, qui siège au comité consultatif de même qu'au comité... qu'au Conseil de la Communauté maritime des Îles.

LA COMMISSAIRE :

400

Parfait, merci.

LA PRÉSIDENTE :

405

Juste en complément d'information, pouvez-vous nous donner des exemples de projets qui ont été développés et qui ont été financés par ce fonds-là?

M. ANTONIN VALIQUETTE :

410

Quelques exemples comme ça, il y a eu, par exemple, des investissements qui ont été faits pour des chemins d'accès de plages, donc qui sont dans les terres publiques. Il faut toujours que les fonds servent à des projets situés en terres publiques.

415

Donc, il n'y a aucun revenu, aucune somme tirée des baux de location des éoliennes, par exemple, de Dune-du-Nord, qui est allée pour des dépenses de fonctionnement à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ou celle de Grosse-Île. Tout doit être investi dans le cadre de la gestion des terres publiques, par convention et par règlement.

LA PRÉSIDENTE :

420

D'accord. Merci beaucoup et merci à tous les deux.

M. JEAN HUBERT :

425

Merci.

M. ANTONIN VALIQUETTE :

430

Pour le dépôt des annexes, est-ce que je vous les remets papier? Est-ce qu'on les envoie par voie électronique?

LA PRÉSIDENTE :

435 Si vous pouvez envoyer les fichiers électroniques à madame Sebarem, ce serait apprécié.

M. ANTONIN VALIQUETTE :

440 On peut tout faire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

445

ATTENTION FRAGILES (DM31)
Mme MÉLANIE BOURGEOIS

450 **LA PRÉSIDENTE :**

Je demanderais à madame Bourgeois de Attention Fragiles de s'avancer. Et après madame Bourgeois, nous aurons un prochain intervenant qui sera en visio. Juste une petite minute, Madame Bourgeois, ne commencez pas tout de suite. O.K., on a le feu vert.

455

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Donc, bonjour. Est-ce que je suis assez proche?

460 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

465

Voilà. Merci beaucoup. Donc, Mélanie Bourgeois, Conseil régional de l'environnement des Îles-de-la-Madeleine et directrice générale pour l'organisme Attention Fragîles.

470

Donc, d'entrée de jeu, j'aimerais juste m'excuser auprès des lecteurs pour le mémoire, en fait. On aurait aimé le fignoler encore un peu plus, ça se peut qu'il reste quelques coquilles dedans, on l'a déposé le 4, de crainte de ne pas avoir suffisamment de temps ou que le 5 n'était pas considéré, donc on aurait pris probablement quelques heures de plus pour fignoler, mais je tenais quand même à m'excuser pour ces coquilles-là qui ont pu rester.

475

Je vais me permettre de lire les sections qu'on jugeait important de déposer aujourd'hui.

480

Donc, Attention Fragîles se positionne en faveur de projets éoliens reposant sur les ressources renouvelables, notamment l'énergie éolienne, dans la mesure où ceux-ci contribuent à réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, que les sites retenus sont désignés dans le cadre de processus consultatifs et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux affectations éoliennes prévues au schéma d'aménagement.

485

Ces projets permettront de réduire nos émissions de gaz à effet de serre per capita parmi les plus élevées au Québec.

490

L'organisme formule une série de recommandations qui constituent une composante essentielle et inhérente de sa position. Ces recommandations doivent être prises en compte et analysées avec rigueur afin de réduire au minimum les impacts environnementaux potentiels sur la biodiversité, ainsi que sur les écosystèmes fragiles et essentiels présents sur les sites visés par l'implantation des éoliennes dans le cadre du projet, principalement à la section 7 de notre mémoire.

495

En résumé, Attention Fragîles ne soutient pas et ne recommande pas l'implantation d'éoliennes dans la Zone B, soit les éoliennes E6 et E7.

En ce qui concerne la zone A, il est recommandé de procéder à une évaluation plus approfondie de la capacité du milieu dunaire à accueillir des éoliennes et d'enrichir les inventaires fauniques de la zone.

500 Toujours pour le milieu dunaire de la zone A, il est également fortement conseillé de poursuivre la documentation des impacts environnementaux potentiels sur l'ensemble du projet sur le massif dunaire, notamment par la réalisation d'une modélisation de sa dynamique et de l'ensemble des effets liés à l'installation, à l'exploitation et au retrait d'une ou plusieurs éoliennes.

505 Attention Fragîles préconise une implantation progressive des éoliennes, le nombre total devant être déterminé en fonction de la modélisation de la capacité de support du milieu.

Une approche de précaution est nécessaire afin de perturber au minimum la zone A, en optimisant les opérations et en limitant au stricte minimum les surfaces impactées, tout en visant un projet adapté aux caractéristiques spécifiques du milieu.

510 La stabilisation des surfaces impactées du massif dunaire à chaque phase du projet est essentielle, de même que la mise en place de suivis rigoureux de sa dynamique. Bien que le statu quo ne soit pas acceptable compte tenu de la dépendance de l'archipel aux produits pétroliers, toute déstabilisation pouvant entraîner la perte d'une barrière naturelle aussi importante que le massif dunaire de la zone A doit être évitée et encadrée avec le plus grand soin.

515 Pour les recommandations, je vais essayer d'aller quand même assez rapidement, on a un bloc de 24 paragraphes, finalement, au niveau des recommandations.

520 Nous sommes convaincus qu'il est possible, en tant que communauté, de promouvoir un développement durable et responsable dans le domaine de l'énergie éolienne. Nos organismes locaux possèdent une connaissance approfondie des milieux naturels et une expertise précieuse, qu'il est essentiel de prendre en compte dans la planification des projets.

525 Il est impossible de concevoir des plans d'implantation d'éoliennes dans un milieu dunaire mobile de la même manière que pour un parc continental. La construction d'infrastructures fixes dans un environnement aussi dynamique implique des contraintes et une logistique particulière pour les instigateurs qui devront y faire face et pour laquelle une préparation rigoureuse est indispensable.

530 Le milieu évoluera à la fois de manière naturelle et en réaction à l'implantation des infrastructures. Les dunes mobiles demeurent résilientes, et les mouvements de sable seront

réguliers. Dans ce contexte, l'ammophile à ligule courte constitue une alliée majeure, à condition de lui permettre de se développer pleinement, afin d'assurer la stabilité progressive du massif dunaire.

535

En fait, selon les différents blocs, si on regarde au niveau de l'érosion et de la submersion.

Attention Fragîles recommande que les plans d'implantation des éoliennes prévoient déjà l'installation de mécanismes préventifs souterrains pour limiter l'érosion lorsque le trait de côte atteindra les sites d'implantation, en plus de l'utilisation des palplanches.

540

Que soit évaluée la possibilité de recharge massive de sable sur une plage avant que le trait de côte n'atteigne les plateformes.

545

Que l'on tire profit des expériences mondiales d'installations d'éoliennes en zone côtière et que l'on s'entoure d'experts en ce sens. Par exemple, en référence, plusieurs articles que nous avons réussi à trouver sont cités en annexe, dont un site éolien au port de Rotterdam qui comprend 12 éoliennes sur une plage, finalement.

550

Qu'une échelle de mesure soit ajoutée sur l'une des sections de palplanches en indiquant le niveau zéro pour permettre de documenter l'érosion autour de celles-ci.

555

En ce qui concerne le massif dunaire, que soit réalisée, en complément de la modélisation déjà effectuée pour l'érosion et la submersion, et en y tenant compte, une modélisation de l'impact de l'implantation et de l'exploitation d'éoliennes – de structure fixe – sur le massif dunaire, le milieu mobile.

560

Qu'une évaluation du massif dunaire préalable au plan d'implantation final soit réalisée en étudiant la migration des surfaces d'érosion, l'évolution des escarpements à l'intérieur du massif dunaire par l'analyse d'orthophotos qui sont disponibles ou qui seraient à venir.

Que les mesures de mitigation soient complètes, prévues, réfléchies, adaptées et mises en place en considérant le caractère très dynamique de la zone A.

565 Que la gestion du sable qui sera mis en mouvement ou requis à être déplacé en raison de
l'érosion éolienne lors des travaux ou de l'exploitation, en raison de la mobilité de la dune vers la
route 199 soit prévue, planifiée et modélisée. L'ultime but étant de s'assurer de maintenir la stabilité
du massif dunaire et du front dunaire et non pas dans le seul objectif de l'entretien des
infrastructures liées au parc éolien.

570 Que tout le sable retiré du massif pour la construction ou lors des travaux d'entretien soit mis
en place dans le front dunaire pour combler les zones d'érosion éolienne, le comblement de
caoudeyres situées sur le front dunaire, venant ainsi renforcer le front dunaire, barrière
indispensable contre les aléas côtiers.

575 Que des profils dunaires et des bilans sédimentaires soient prévus pour toutes les phases du
projet pour la zone A et pour en suivre son évolution au fil des ans.

580 Que l'on évalue aussi le dynamisme du massif dunaire en réalisant des cartes écodynamiques
à la suite de l'implantation des éoliennes, et ce, sur plusieurs années.

585 Que soit prévu un plan d'implantation séquencé des éoliennes afin d'éviter de perturber une
trop grande surface au cours d'une même période. Une telle planification contribuerait à diminuer
le risque de déstabilisation du massif dunaire et lui permettrait de se rééquilibrer. Cela permettrait
aussi d'éviter la gestion d'une grande quantité de sable, potentiellement mobilisée par des facteurs
éoliens, qui pourrait s'avérer difficile à stabiliser par la suite.

590 Que l'impact de la rotation des pales sur la mobilisation du sable à proximité des éoliennes
soit évalué, si cela ne l'a pas déjà été fait.

Que des mesures adéquates soient mises en place pour capter le sable mobilisé afin d'éviter
l'ensablement de milieux sensibles situés à proximité des infrastructures. Par exemple, les milieux
humides, les occurrences de corème de Conrad, les terriers, les nids d'hirondelle de rivage, etc.

595 Que le programme de surveillance environnementale soit plus exigeant en ce qui concerne
l'obligation de stabiliser les surfaces impactées. Les méthodes de stabilisation et les plans
d'aménagements/restauration devront faire l'objet d'une analyse rigoureuse par des experts de ces
méthodes, suite à des visites terrain et devront être adaptés en fonction de l'évolution du milieu.

600 Le programme de surveillance environnementale requiert un suivi des aménagements et des installations tout comme ce fut le cas pour le parc éolien de Dune-du-Nord.

Que les organisations expertes en restauration dunaire soient impliquées dans l'analyse et la mise en place et la surveillance des chantiers.

605 En ce qui concerne la faune et la flore. Que seule la zone A soit retenue pour l'installation d'éoliennes, indépendamment du nombre d'éoliennes requises ou de l'espacement requis, et que les emplacements de réserve E6 et E7 ne soient plus considérés, compte tenu de la fragilité de l'écosystème de ce secteur, de sa grande biodiversité et de sa faible résilience.

610 Que l'emplacement E1 soit réévalué à la suite de l'obtention de la modélisation de l'impact éolien du massif dunaire, considérant les installations du MTMD qui sont à proximité, soit le bassin de décantation.

615 Que toutes les études et évaluations, inventaires et caractérisations environnementales nécessaires pour bien documenter les impacts du projet sur les espèces en péril et les habitats sur les milieux dunaires, ainsi que sur l'ensemble des écosystèmes de la biodiversité du secteur, soient complétées et diffusées aux partenaires locaux et au comité de liaison. ,

620 Que des inventaires aviaires supplémentaires soient réalisés dans la zone A en raison du manque de données spécifiques à la zone, et compte tenu d'un corridor important pour les oiseaux marins en période de nidification.

625 Que soit évaluée aussi la possibilité du retour du pluvier siffleur sur la plage adjacente à la zone A ou à l'intérieur même du parc éolien, suite à des modifications et à l'évolution de la plage et du milieu.

630 Que des mesures de mitigation adaptées et cohérentes au rétablissement de l'espèce soient déjà considérées à la mise en place du parc, pendant l'exploitation, son entretien ou le démantèlement.

Que les exigences environnementales imposées au projet soient élevées et visent à réduire au minimum les impacts, et ce, dès la phase de construction, tant sur les espèces floristiques et

fauniques à statut précaire et leurs habitats, que sur l'ensemble du milieu dunaire, des écosystèmes et de la biodiversité qu'ils soutiennent.

635

Que la planification des travaux se fasse d'abord en utilisant des zones déjà perturbées et en visant à perturber au minimum de nouvelles superficies lors de la phase de travaux.

640

Que les suivis, l'aménagement et la restauration des milieux perturbés soient inclus au projet, dès le départ, et planifiés et en collaboration avec l'expertise locale.

645

Au niveau des répercussions, que des évaluations indépendantes des impacts environnementaux soient réalisées à la suite de la mise en place des éoliennes et qu'un suivi soit réalisé régulièrement pour toute la période de la production d'énergie – la vie utile des éoliennes –, de même que suite à un arrêt des activités et un éventuel démantèlement des installations.

650

Que des mesures de compensation ainsi que de la recherche et de l'innovation soient mises en œuvre pour pallier les impacts environnementaux sur les espèces, par exemple leurs habitats et les milieux dunaires fragiles qui seront affectés pour chacun des points mentionnés précédemment. Ces mesures de compensations pourraient être ciblées, sans s'y limiter, avec les partenaires locaux.

655

Que soient déjà prévues aussi des mesures de réhabilitation d'habitats en cas de démantèlement des éoliennes ou d'arrêt des activités de production d'énergie ou d'arrêt.

660

Qu'une attention particulière aussi soit portée aux milieux humides et que les standards de protection et de précaution les concernant soient élevés en considérant les recommandations d'experts locaux, dont le comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine.

665

Que les travaux de pompage soient effectués en portant une attention particulière à la nappe phréatique.

Que la gestion de l'eau de pompage pour l'implantation des fondations soit déjà prévue pour éviter des rejets dans le milieu marin, le milieu lagunaire, les milieux humides présents sur le site ou un secteur du milieu dunaire non aménagé à cette fin.

670 Que des bassins de décantation soient prévus et aménagés dans le secteur pour éviter l'érosion du milieu dunaire résultant de l'écoulement de l'eau. Le programme de surveillance ne mentionne rien au sujet de la gestion de l'eau de pompage pour l'installation ou pour la mise en place des éoliennes, finalement, des fondations.

675 Qu'une surveillance attentive durant la phase de réalisation des travaux et un suivi rigoureux et soutenu des incidences durant la première phase d'exploitation soient considérés comme essentiels.

Que tout comme pour le parc éolien de la Dune-du-Nord, le programme de suivi des répercussions du parc projeté s'étende non seulement sur la durée de vie, mais également suite à l'arrêt de son exploitation et que des évaluations indépendantes du promoteur soient réalisées.

680 Enfin, que le projet soit conçu de manière à tenir compte des particularités des Îles-de-la-Madeleine :

- L'éloignement et l'insularité;
- Le caractère fragile et restreint du territoire;
- La grande dépendance aux hydrocarbures pour la production électrique du réseau autonome;
- Les milieux fragiles;
- Les habitats et les espèces protégées.

690 Que les normes d'implantation des éoliennes soient adaptées pour tenir compte de ces particularités et pour réduire à leur minimum les impacts environnementaux potentiels.

695 Que le parc éolien soit conçu et réalisé en tirant profit de l'expertise des organismes environnementaux et de leurs connaissances des écosystèmes du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Enfin, il est important de se rappeler que la meilleure restauration dunaire est celle qui n'a pas besoin d'être réalisée; viennent ensuite celle que l'on ne voit plus et celle qui contribue à ce que les fonctions écologiques de l'écosystème soient restaurées.

700 Travailler dans un milieu dunaire, c'est aussi comprendre la combinaison indissociable entre les éléments vivants et non vivants. Nous travaillons dans un milieu dynamique et vivant.

Voilà. Merci.

705 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame Bourgeois, j'ai quelques questions, ça va vous permettre de reprendre votre souffle.

710 Alors, on va y aller avec une première, vous l'avez mentionné d'emblée, puis c'est également dans votre mémoire, vous préconisez une implantation progressive des éoliennes, le nombre total devant être, et je vous cite à peu près, là, devant être déterminé en fonction de la modélisation de la capacité de support du milieu.

715 À votre connaissance, est-ce que les outils de modélisation, est-ce qu'ils existent déjà?

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Ce qu'on a réussi à trouver, en fait, c'est en annexe 1 de notre mémoire.

720

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, les références sont là.

725 **Mme MÉLANIE BOURGEOIS :**

730 Oui, les références sont là. Il y a trois... il y a trois chercheurs, en fait. Un qu'on a cité, que j'ai cité, qui est du côté du port de Rotterdam où est-ce qu'il y a 12 éoliennes d'installées puis ils ont modélisé l'impact de ces éoliennes-là et ils ont besoin de faire un ajout de sable d'un million de mètres cubes de sable bisannuellement pour maintenir la barrière de sable.

Donc, ils ont déjà modélisé les impacts, finalement, et voir, bien, comment on doit s'adapter ou comment... quel est l'entretien qu'on doit faire pour que le site demeure en place. Donc, ils ont déjà cette expertise-là avec de la modélisation.

735

De l'autre côté, il y a un autre chercheur aussi qui pouvait modéliser, finalement, le massif dunaire ou comment se construisait un massif dunaire en fonction de l'ammophile qui pouvait être aussi en place ou de la végétation. Donc, il y avait quand même des choses intéressantes de ce côté-là.

740

Et un autre article aussi par rapport aux pales des éoliennes, qui démontrait quand même qui pouvait y avoir un impact sur l'érosion. Ça fait que probablement que ces trois chercheurs-là ou un des trois ou peut-être des modèles pourraient... en fait, ces gens-là pourraient être contactés. Le premier, je l'ai déjà contacté, il pourrait être intéressant d'avoir des échanges avec lui, finalement sur leurs expériences de leur côté.

745

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Si on revient à l'implantation progressive...

750

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Oui.

755

LA PRÉSIDENTE :

... vous suggérez de faire une implantation en fonction des résultats de cette modélisation-là, mais là, on rajoute un temps de construction qui est beaucoup plus long.

760

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

765

Comment vous faites, on va dire, la balance entre les avantages et les inconvénients?

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

770

En fait, je ne sais honnêtement pas combien ça prend de temps pour faire rouler un modèle, je crois en l'expertise de ces gens-là. Je me dis, si on peut les contacter, peut-être qu'une modélisation peut être faite quand même assez rapidement. Je ne me suis pas rendue jusque-là parce que je ne suis pas l'instigateur du projet.

775

C'est sûr que si... pourquoi l'installation progressive, en fait, c'est que je pense qu'on ne peut pas se tromper. Quand on va commencer à installer les éoliennes, quand on va installer... si on installe les quatre en même temps et que le milieu commence à se déstabiliser, il va être trop tard. Ça fait que c'est vraiment une approche de précaution.

780

Est-ce qu'on en installe une? Est-ce que le meilleur site des quatre endroits ou des cinq endroits du côté de la zone A, est-ce qu'on commence par lui? On regarde, est-ce que le massif dunaire va se rééquilibrer, mais de quelle façon? Où est-ce que le sable va être dirigé, puis comment le système va réagir au complet?

785

C'est toujours la même approche de précaution, parce que ça, on est d'avis que c'est difficile d'y aller, de déstabiliser une zone complète aussi mobile, ça peut venir avec des impacts majeurs quand même.

LA PRÉSIDENTE :

790

D'accord, merci. Maintenant, je vous amène sur un sujet complètement différent.

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

795

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

800 C'est rare que quand on parle d'espèces rares et menacées, on annonce de bonnes nouvelles. Mais vous, vous nous dites dans votre mémoire que le pluvier siffleur n'est pas cantonné à la plage, et que même le promoteur pourrait le retrouver au travers de ses éoliennes, et je suis très étonnée, très contente, finalement, il est polyvalent.

805 Vous dites aussi qu'il devra prévoir des mesures d'atténuation. Est-ce que ce sont les mêmes que celles que le promoteur a annoncées au moment de la construction?

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

810 J'ai posé une question, en fait, à la première audience, puis je l'ai fait suivre aussi aujourd'hui pour Environnement et Changements climatiques Canada. Pour moi, ils sont les meilleures personnes à répondre à cette question-là. Sauf que pour ce qui est de l'habitat, en fait, l'habitat du pluvier siffleur ne se cantonne pas à la plage, il se cantonne au système dunaire où est-ce qu'il peut avoir un mélange de gravier et de galets et où est-ce que le pluvier va avoir facilement accès à de la nourriture et de l'abri.

815 Donc, ce n'est pas anodin, ça s'est déjà vu aussi que le pluvier siffleur n'avait pas un nid sur la plage, mais bien dans une carrière en arrière, ou même dans un stationnement adjacent à la plage où est-ce que là, bien, une fois que c'est identifié, bien, il y a un périmètre qui est autour, mais c'est sûr qu'il peut y avoir des... il peut y avoir du dérangement, là. Donc, c'est vraiment un principe...

820 Il faut, il faut faire de la prévention et de la surveillance, mais après ça, vraiment pour les mesures de mitigation supplémentaires qui devraient être... est-ce qu'on doit faire un arrêt des pales? Est-ce qu'on doit faire un arrêt des... c'est sûr qu'au niveau de l'implantation des travaux, souvent ce qu'on voit, c'est un arrêt des travaux pour la période de nidification qui peut s'étendre sur quelques mois. Ensuite, le pluvier part puis les travaux peuvent reprendre.

825 Mais je vais laisser Environnement et Changements climatiques Canada aller plus en détail là-dessus en répondant à mes questions.

830

LA PRÉSIDENTE :

835 Merci beaucoup. Vous proposez également pour lutter contre l'érosion lorsque le trait de côte pourrait atteindre éventuellement les emplacements d'éoliennes, vous proposez d'autres mécanismes préventifs souterrains que les palplanches. Vous faites référence à quoi?

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

840 En fait, ce qui serait intéressant d'analyser, c'est est-ce qu'on peut installer par exemple, je me suis dit, par exemple, des géotubes. Est-ce qu'on peut installer des géotubes en prévention au pied des palplanches? En prévision de quand le trait de côte va atteindre les palplanches?

845 Donc, ce serait déjà une mesure préventive plus qu'une mesure en réaction à de l'érosion, par exemple. Mais, tu sais, ça peut être ce système-là ou tout autre système qui pourrait être jugé adéquat à ce moment-là, mais déjà d'y aller en prévention, tant qu'à avoir accès au pied des éoliennes en l'obstruant, finalement, juste avant les palplanches, parce qu'une fois que les palplanches, une fois que le trait de côte va avoir atteint les palplanches, il va y avoir de l'érosion aussi autour des palplanches parce que c'est une structure fixe dans un milieu mobile et côtier.

850

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, vous rajouteriez quelque chose entre..

855

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Entre les deux.

LA PRÉSIDENTE :

860

... entre les deux. D'accord.

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

865 Oui, qui peut être... bien, qui n'a pas besoin d'être apparent, mais qui peut être... c'est ça, en dessous.

LA PRÉSIDENTE :

870 O.K. En fait, j'ai une dernière requête c'est qu'évidemment, on est dans un milieu assez exceptionnel pour un projet éolien, un système dunaire, je ne pense pas que le BAPE ait vu ça souvent, donc est-ce que vous êtes ouvert à ce qu'on vous transmette des questions par écrit?

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

875

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

880 En cours de la rédaction de notre rapport, si jamais on a des questions vraiment précises concernant toute la dynamique qui anime les systèmes dunaires?

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

885

Avec plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Alors, merci beaucoup, Madame.

890

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

Merci.

895 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah oui, peut-être une dernière chose, les réponses que vous nous ferez seront rendues publiques.

900 **Mme MÉLANIE BOURGEOIS :**

Oui, pas de problème.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce qu'on ne cache rien.

Mme MÉLANIE BOURGEOIS :

910 C'est parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

915

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM35)

M. LAURENT CORBEIL

920

(par visioconférence)

LA PRÉSIDENTE :

925

Alors, on va aller maintenant en visio rejoindre monsieur Laurent Corbeil de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

M. LAURENT CORBEIL :

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

930

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend très bien, Monsieur Corbeil.

935

M. LAURENT CORBEIL :

Superbe. Merci beaucoup. Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je me présente, je suis Laurent Corbeil, conseiller aux Affaires publiques et économiques à la Fédération des chambres de commerce du Québec.

940

D'emblée, je vous remercie pour cette occasion de participer aux audiences publiques portant sur le projet du parc éolien de Grosse-Île. Brièvement, pour nous présenter, à la Fédération des chambres de commerce du Québec, nous regroupons 120 chambres de commerce et près de 8 000 entreprises au Québec exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

945

Ces entreprises incluent notamment les producteurs, les distributeurs, et évidemment les consommateurs d'énergie.

950

Plus important réseau de gens d'affaires du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce, mais également, en fait, une fédération des chambres de commerce locales, mais aussi une chambre de commerce provinciale. Donc, ses membres, qu'ils soient donc chambres ou entreprises, ont tous le même but, donc de favoriser un climat d'affaires innovant et concurrentiel.

955

Donc, en fait, on est présents ce soir pour accorder notre appui au projet de parc éolien de Grosse-Île et pour expliquer pourquoi nous croyons que ce projet représente une initiative pertinente à plusieurs égards.

960 Premièrement, pour la Communauté des Îles-de-la-Madeleine, mais aussi pour l'atteinte des
objectifs énergétiques et climatiques du Québec.

 Donc, permettez-moi d'abord de replacer ce projet dans un contexte énergétique un peu plus
large. Donc, au cours des dernières années, l'énergie éolienne s'est véritablement imposée comme
965 un pilier incontournable du portefeuille énergétique québécois. Il est évident que cette filière
présente plusieurs avantages. Elle est compétitive sur le plan financier et énergétique, elle peut être
déployée assez rapidement et peut très souvent s'intégrer à proximité d'infrastructures électriques
déjà existantes.

970 Mais, surtout, on doit considérer son rôle qui est de plus en plus central dans la planification
énergétique du Québec. Rappelons que dans son plan d'action 2035, Hydro-Québec prévoit entre
autres l'ajout de 10 000 mégawatts d'énergie éolienne dans les prochaines années.

 Pour vous donner un ordre de grandeur, ça représente l'équivalent de la production combinée
975 des grands aménagements hydroélectriques, donc de LG2, Manic-5 et le complexe de la Romaine.

 Donc, en fait, ces comparaisons, ça sert simplement à illustrer le fait que l'éolien fera partie
intégrante de la réponse globale aux besoins énergétiques du Québec dans les décennies à venir.

980 Par ailleurs, alors que le gouvernement du Québec a récemment décidé de repousser son
échéancier pour atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre, mais le gain en réduction
en GES de ce projet-là serait substantiel.

 Comme vous le savez, contrairement à la grande majorité du territoire québécois,
985 l'alimentation en énergie de l'archipel dépend encore largement d'une centrale thermique au
mazout. Cette situation entraîne plusieurs conséquences, d'abord en émission de GES,
évidemment. La centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine représente à elle seule plus du tiers
des émissions directes de gaz à effet de serre d'Hydro-Québec.

990 Cette dépendance aux combustibles fossiles entraîne également des coûts élevés et une
certaine vulnérabilité aux fluctuations des prix de l'énergie.

995

Pour les entreprises et la population, ça représente une contrainte économique réelle. Donc, dans ce contexte, la diversification des sources d'énergie et le développement de production renouvelable locale prennent tout leur sens.

1000

Heureusement, bien, les Îles bénéficient déjà d'une première expérience dans le domaine. Le parc éolien de Dune-du-Nord a démontré qu'il est possible de développer cette filière avec succès, dans un contexte régional, comme celui des Îles.

1005

Ce projet a permis au promoteur de s'implanter de manière responsable dans la communauté et de développer une expertise reconnue et d'établir des relations de confiance avec les institutions, les entreprises locales et la population.

1010

Le projet de parc éolien de Grosse-Île s'inscrit directement dans cette continuité en projetant l'installation de quatre éoliennes pour une puissance totale d'environ 16,8 mégawatts avec une mise en service prévue en 2028.

1015

Donc, pour la FCCQ, le projet de parc éolien constitue d'abord un levier concret de développement régional. Le modèle de participation porté par l'Alliance de l'énergie de l'Est et par Nutrinor-Gilbert énergies renouvelables illustre bien cette approche-là.

1020

Au fil des années, ils ont démontré leur volonté de s'inscrire durablement dans le milieu et d'y agir comme de véritables partenaires économiques. Avec le projet Dune-du-Nord, par exemple, un comité de liaison a également été mis en place afin de favoriser, donc les échanges entre les promoteurs et la communauté.

Donc, ce comité rassemble des représentants des secteurs économiques, environnementaux, sociaux. D'ailleurs, je tiens à saluer la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine qui donc siège, par ailleurs, sur ce comité de liaison depuis 2017.

Donc, cette démarche-là de consultation qui est soutenue, ça illustre une volonté d'ancrage dans le milieu, donc reconnu, donc par les... bien, plusieurs acteurs locaux.

1025 Et sur le plan économique, bien, les retombées associées au projet sont également significatives. La Municipalité de Grosse-Île recevrait des revenus territoriaux d'environ 57 000 \$ par année, donc environ 1,7 M\$ sur la durée de vie du projet complète.

1030 La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine recevrait, quant à elle, plus de 1,7 M\$ en droits superficiaires. À cela s'ajoutent les distributions versées aux membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Donc, ces revenus constituent certainement des sources de financement stables et prévisibles pour les institutions régionales, puis par la suite peuvent être utilisés pour financer des services publics, par exemple.

1035 Il est d'ailleurs intéressant de rappeler que depuis 2016, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a déjà reçu environ 5,6 M\$ grâce à sa participation dans les projets de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

1040 Donc, le projet de Grosse-Île viendrait consolider et amplifier ce coût de revenu pour les décennies à venir. Une démarche de collaboration est d'ailleurs en cours entre les promoteurs et la Chambre de commerce pour identifier, dans le fond, les entreprises locales qui sont susceptibles de pouvoir participer au projet.

1045 Cette collaboration-là, ça vise à maximiser la participation des entreprises de la région, tant en phase de construction que pendant la phase d'exploitation.

Donc, pour la communauté d'affaires, cet engagement-là n'est pas juste accessoire, c'est au cœur de l'acceptabilité économique et sociale du projet.

1050 Le projet, il doit également être évalué sous un angle environnemental, évidemment. Comme mentionné plus tôt, les Îles-de-la-Madeleine dépendent encore d'une production thermique au mazout, source importante d'émissions de GES. Remplacer une part significative de cette production par l'éolien ne constitue pas simplement une amélioration marginale, il s'agit d'un changement structurel vers un modèle énergétique plus cohérent avec les objectifs climatiques du Québec et de la résilience des Îles sur le plan énergétique.

1055 Au parc éolien existant de la Dune-du-Nord, donc viendrait donc s'ajouter le parc éolien de Grosse-Île. Une fois en production, ce nouveau parc pourrait représenter des économies

1060 supplémentaires de l'ordre de 11 millions de litres de combustibles par année. Ensemble, les deux parcs engendreront une réduction totale de plus de 40 % de combustibles consommés par rapport à 2019.

1065 Bref, non seulement la réduction des émissions de GES contribuerait directement à l'atteinte des cibles québécoises, mais elle enverrait également un signal clair quant à la capacité du Québec à transformer ses systèmes énergétiques, y compris dans des contextes géographiques un peu plus complexes.

1070 Refuser les projets de production renouvelable ayant un impact environnemental positif mesurable aurait un coût d'opportunité élevé, selon nous. D'autant plus que le Québec doit continuer d'accroître sa capacité de production d'énergie propre afin de soutenir l'électrification des transports, la décarbonation industrielle et de sa croissance économique globale.

1075 IL est également important de souligner que le projet de parc éolien de Grosse-Île a été élaboré en tenant compte des particularités environnementales du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Les promoteurs ont réalisé plusieurs études afin d'évaluer les impacts potentiels du projet sur la biodiversité, les habitats naturels, les paysages caractéristiques de l'archipel.

1080 Donc, nous, avec nos discussions, ils ont été très transparents et réceptifs quant à l'application des mesures de mitigation, notamment faisant suite à l'étude de modélisation des risques. Donc, la première qui consiste à mettre en place un programme de suivi annuel d'évolution morphologique de la côte afin de suivre l'évolution des risques.

1085 Le deuxième, la mise en place de mesures d'adaptation dans le parc éolien, donc par exemple l'installation de palplanches sur les fondations des éoliennes ou le rehaussement des chemins du parc éolien.

1090 Donc, en plus de ça, l'analyse environnementale réalisée par les promoteurs a permis d'identifier des composantes du milieu qui nécessitent une attention particulière. Cette démarche a mené à l'intégration de plusieurs mesures d'atténuation visant à limiter les impacts du projet sur les habitats naturels et la biodiversité.

Par exemple, la planification de l'implantation des infrastructures a été pensée afin de réduire l'empreinte au sol et les milieux récepteurs les plus sensibles du point de vue écologique. Des efforts ont également été déployés pour analyser les effets potentiels du projet sur la faune.

1095

Dans l'ensemble, ces démarches démontrent une volonté de concilier le développement d'une infrastructure énergétique renouvelable, mais avec la protection des milieux naturels. L'intégration des mesures d'atténuation apportées aux écosystèmes sensibles contribue ainsi à inscrire le projet dans une approche de développement responsable.

1100

En conséquence, donc pour toutes ces raisons-là, la Fédération des chambres de commerce du Québec réitère son appui au projet de parc éolien de Grosse-Île. Ce projet, selon nous, soutient la vitalité économique régionale, génère des retombées durables pour la communauté, ça renforce la compétitivité énergétique du Québec en contribuant à diversifier et sécuriser notre approvisionnement en énergie propre.

1105

Et, enfin, il contribue concrètement à la décarbonation du Québec, notamment en réduisant de façon significative les émissions associées à la production d'électricité aux Îles-de-la-Madeleine.

1110

Donc, dans un contexte où la postérité du Québec dépend de plus en plus d'une énergie propre, accessible et produite de manière responsable, le parc éolien de Grosse-Île représente, selon nous, un investissement stratégique.

1115

Je vous remercie de votre attention et je serai bien sûr disponible pour répondre à vos questions.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Corbeil. Madame Leney va vous poser quelques questions.

1120

LA COMMISSAIRE :

Merci. Alors, Monsieur Corbeil, dans votre mémoire et dans votre présentation également, vous indiquez que le projet éolien de Grosse-Île constituerait un levier concret de développement régional. Comment, à votre avis, et par quel moyen pourrait-il aussi contribuer de la même façon

1125

au développement spécifiquement local, soit celui de la Municipalité de Grosse-Île, étant donné que, vous savez, le projet, géographiquement parlant, est entièrement situé dans cette municipalité-là?

1130 **M. LAURENT CORBEIL :**

1135 Bien, évidemment, je pense qu'on peut demander ça au promoteur au niveau des différentes discussions qu'il a présentement, mais c'est sûr qu'au niveau de l'infrastructure en soi, que ce soit pour la mise en place de l'infrastructure ou de maintien de l'infrastructure, bien, il y a des gens qui vont pouvoir travailler, il y a des emplois qui sont concernés par ça, donc ça va être important aussi d'avoir une main-d'œuvre locale à travers tout ça.

1140 Donc, c'est pour ça qu'il y a aussi des discussions qui sont faites avec les différentes entreprises qui peuvent entreprendre ces travaux-là. Donc, je crois que c'est, en ce sens-là, la façon que les promoteurs donc peuvent... en fait, c'est-à-dire que la communauté de Grosse-Île peut être utile, en fait, au projet.

LA COMMISSAIRE :

1145 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1150 Merci beaucoup, Monsieur Corbeil. Je vous remercie pour votre participation, bonne soirée.

M. LAURENT CORBEIL :

Je vous en prie. Au revoir.

1155

CHAMBRE DE COMMERCE DES ÎLES (DM38)

M. MARTIN PAQUETTE

1160 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je demanderais maintenant à monsieur Martin Paquette de la Chambre de commerce des Îles de s'avancer à la table, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Paquette.

1165 **M. MARTIN PAQUETTE :**

1170 Bonsoir. Vous m'excuserez, j'ai un petit rhume qui ne veut pas partir, puis il y aura peut-être un peu de redite, puisqu'en tant que représentant de la Chambre de commerce, à la suite de la présentation de la Fédération des chambres de commerce, il peut y avoir une suite logique et certaine.

Donc, Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je me présente, Martin Paquette, directeur général de la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine.

1175 La Chambre de commerce est un regroupement qui représente la communauté entrepreneuriale de l'archipel. Notre mission est de veiller aux conditions et aux infrastructures propices au développement économique des Îles, à la réussite de nos membres et à la prospérité de notre communauté.

1180 La transition énergétique est une priorité pour nous. Si nous sommes ici ce soir, c'est parce que nous croyons que le projet du parc éolien de Grosse-Île est bénéfique pour les Îles et nous voulons vous en présenter les raisons.

1185 Pour bien comprendre l'importance de ce projet, permettez-moi de rappeler brièvement notre situation. Les Îles-de-la-Madeleine sont un archipel isolé au cœur du golfe Saint-Laurent. Notre alimentation en électricité dépend d'une centrale thermique au mazout, une centrale qui représente à elle seule plus de 30 % du bilan carbone global d'Hydro-Québec.

1190 Cette dépendance aux combustibles fossiles importés engendre des coûts élevés, une
vulnérabilité aux fluctuations au prix du pétrole, une contrainte économique réelle pour nos
entreprises.

1195 Heureusement, nous avons déjà prouvé qu'une alternative est possible. Un parc éolien
opérationnel aux Îles a démontré la faisabilité technique et économique de cette filière en contexte
insulaire.

1200 Les promoteurs, Nutrinor-Gilbert énergies renouvelables et l'Alliance de l'Est sont des
entreprises québécoises et sont membres de la Chambre de commerce. Ils ont fait leurs preuves,
ils ont démontré sérieux, transparence et volonté réelle de s'inscrire dans notre communauté.

Par ailleurs, la Chambre de commerce des Îles siège au comité de liaison avec les
promoteurs et les partenaires des Îles depuis sa création en 2017. Ce n'est pas une relation
nouvelle, c'est une relation de confiance construite dans la durée.

1205 Maintenant, concernant les retombées économiques locales. D'abord, pour nos instances
publiques, sur une période de 30 ans, la Municipalité de Grosse-Île recevra des revenus territoriaux
de l'ordre de 57 000 \$ par année, soit plus de 1,7 M\$ au total.

1210 La Communauté maritime recevra de son côté plus de 1,7 M\$ en droits superficiaires, les
distributions de l'Alliance à ses membres totalisent 22,5 M\$ sur la durée du projet.

Ces chiffres ne sont pas théoriques. Depuis 2016, la Communauté maritime a déjà reçu
5,6 M\$ grâce à sa participation dans les projets de l'Alliance.

1215 Le projet éolien de Grosse-Île vient consolider et amplifier ce flux de revenus stables pour les
décennies à venir. Mais là où la Chambre porte son attention la plus vive, c'est sur les retombées
économiques pour les entreprises locales. C'est là l'enjeu prioritaire pour nous.

1220 Le parc éolien est déjà en exploitation aux Îles... pardon. Le parc éolien déjà en exploitation
aux Îles génère chaque année des milliers de dollars en contrats directs à des entreprises d'ici. Il
génère aussi des dépenses effectuées aux Îles par les sous-traitants spécialisés qui viennent de
l'extérieur et dont les séjours bénéficient à nos hôtels, nos restaurants et nos commerces, sans

compter les dons et commandites provenant des promoteurs qui soutiennent la vie communautaire de l'archipel.

1225

Nous estimons que le parc éolien de Grosse-Île générera entre une fois et demie et deux fois plus de retombées que le parc existant en raison du plus grand nombre d'éoliennes. Pour nous, c'est significatif.

1230

Tel que mentionné plus tôt, la Chambre est déjà en démarche active avec les promoteurs pour identifier des entreprises locales susceptibles d'agir comme sous-traitantes. Nous nous engageons à constituer un répertoire des entreprises compétentes et à jouer pleinement notre rôle de facilitateur entre les promoteurs et la communauté d'affaires.

1235

Je vais être clair sur ce point. Pour la communauté d'affaires des Îles, le projet doit faire travailler des entreprises d'ici, et ce, pendant toutes les étapes du projet.

1240

Au-delà des retombées directes, le projet éolien de Grosse-Île contribuera à accélérer la transition énergétique de l'archipel, et ça, c'est un avantage compétitif croissant pour nos entreprises. En réduisant notre dépendance à la centrale de Cap-aux-Meules, le projet permettra à nos entreprises d'accéder à une électricité produite localement à partir d'une source renouvelable.

1245

Cela représente aussi un gain en matière de fiabilité du réseau. Moins de pression sur la centrale, moins de risques, une meilleure résilience pour l'ensemble de l'archipel.

1250

Dans un contexte où les acheteurs, les donneurs d'ouvrage et les partenaires commerciaux accordent une importance croissante à l'empreinte carbone de leurs fournisseurs, disposer d'une électricité propre devient un atout concret dont nos entreprises vont se prévaloir.

1255

La transition énergétique n'est plus seulement une question environnementale; c'est également un enjeu économique majeur et les entreprises madeliniennes ont tout intérêt à s'y engager.

Madame la Présidente, Madame la Commissaire, compte tenu de l'impact économique structurant du projet éolien de Grosse-Île pour nos entreprises et nos partenaires, de la création de richesses durables qu'elle représente pour nos communautés insulaires, et sa contribution à la

1260 transition énergétique et à la compétitivité de nos entreprises et du sérieux démontré par les promoteurs depuis leur implantation aux Îles-de-la-Madeleine, la Chambre de commerce des Îles vous recommande d'appuyer la construction du parc éolien de Grosse-Île en gardant en tête que les entreprises locales peuvent en bénéficier.

1265 Ce projet est une occasion rare pour les Îles, une occasion de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, de renforcer notre économie et de préparer l'avenir de notre archipel pour les 30 prochaines années.

Les entreprises d'ici sont prêtes à y participer. Nous vous demandons de créer les conditions pour qu'il puisse se faire.

1270 Je vous en remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Paquette. J'aurais quelques questions concernant votre mémoire.

1275 **M. MARTIN PAQUETTE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1280 On va commencer par une citation en page 3. Vous vous engagez à constituer – et là, je le mets entre guillemets – « répertoire des entreprises compétentes dans les secteurs pertinents et à servir d'interlocuteur entre le promoteur et la communauté d'affaires madeliniennes. »

1285 Vous en êtes où, dans cette démarche-là?

M. MARTIN PAQUETTE :

1290 C'est encore relativement embryonnaire dans la mesure que le projet n'est pas enclenché, mais nous, de notre côté, on a déjà plusieurs listes, que ce soit des entrepreneurs en construction,

des électriciens ou des corps... différents corps de métiers de la construction et de toutes sortes, nous, on a déjà ça dans notre banque puis on est prêts à partager et à faire le lien entre les différentes entreprises et le promoteur.

1295 En amont du mémoire, j'ai eu à rencontrer les entreprises pour valider certaines informations, que ce soit leur implication dans le projet actuel puis on a pu voir que ces entreprises sont plus que réceptives à continuer de travailler avec les promoteurs.

LA PRÉSIDENTE :

1300 D'accord, merci beaucoup. Puis à la toute fin de votre mémoire, vous recommandez, et je vous cite, vous recommandez :

1305 « ... au gouvernement du Québec d'appuyer la construction du projet [...] en s'assurant que les engagements des promoteurs quant à la maximisation des retombées économiques pour les entreprises locales soient formalisés et fassent l'objet d'un suivi rigoureux. »

1310 Qu'est-ce que vous voulez dire par « soient formalisées et fassent l'objet d'un suivi rigoureux »?

M. MARTIN PAQUETTE :

1315 Bien, pour nous, si le projet va de l'avant, puis on aimerait vraiment qu'il aille de l'avant, c'est qu'il y ait un certain encadrement pour nous assurer que nos entreprises d'ici...

LA PRÉSIDENTE :

1320 O.K., vous voudriez des obligations; que le promoteur soit obligé d'avoir recours, d'une certaine façon ou dans un certain pourcentage, aux entreprises locales?

M. MARTIN PAQUETTE :

Bien, peut-être. Ça peut être une des versions, sinon un engagement clair et formel verbalement pourrait faire l'affaire aussi.

1325 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., puis le suivi rigoureux?

1330 **M. MARTIN PAQUETTE :**

Ce serait une collaboration entre nous, les promoteurs puis les partenaires aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1335 D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Paquette.

M. MARTIN PAQUETTE :

Ça me fait plaisir.

1340

LA PRÉSIDENTE :

Merci bien.

1345

M. ROLAND BOUFFARD (DM11)

LA PRÉSIDENTE :

1350

Alors, je demande maintenant à monsieur Roland Bouffard de venir à l'avant et monsieur Bouffard sera suivi, en visio, par monsieur Alexandre Richard.

M. ROLAND BOUFFARD :

1355

Bonsoir, Madame la Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

1360

Bonsoir, Monsieur.

M. ROLAND BOUFFARD :

1365

Bonsoir, Madame la Commissaire, Madame la Présidente. Je me présente : je prends la parole aujourd'hui à titre de résident des Îles-de-la-Madeleine et en m'appuyant sur 35 ans d'expérience comme technicien en automatisation à Hydro-Québec.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM11)

1370

Première phrase à la page 1 : « Je suis en faveur du projet éolien... »

Dernière phrase à la page 3 : « [...] visant à illustrer un ordre de grandeur : »

1375

Une famille moyenne consommant 2 400 litres de carburant par année génère environ 5 x 6 tonnes de GES, multipliées par le nombre de famille, environ 4 000, 5 000, cela signifie que c'est tout près de 30 000 tonnes de GES.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1380

Début de la phrase à la page 3 : « Ce calcul constitue une approximation indicative... »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] Acceptabilité sociale réelle. »

Ici, j'ouvre une parenthèse. Je pense particulièrement aux gens de Grosse-Île qui vont être en première ligne des impacts environnementaux.

1385

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Communication continue et accessible... »

Fin de la phrase à la page 4 : « [...] Bruits et impacts cumulés »

1390

La surveillance des basses fréquences. Ça, c'est un item, en tout cas, que je suis un peu préoccupé par ce phénomène-là, les basses fréquences au niveau de la génération par les éoliennes.

1395

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « Publication des données de mesures... »

Fin de la phrase à la page 4 : « [...] dans un contexte comparable? »

1400

Autrement dit, lorsqu'on anticipe une production de plus que 10 % de la production, on est dans un contexte d'instabilité. À ce que je sache, c'est une première pour Hydro-Québec d'installer une production de plus de 25 %.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1405

Début de la phrase à la page 4 : « Quel est l'investissement anticipé? »

Fin du mémoire.

Merci.

1410

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Bouffard. Madame Leney a quelques questions pour vous.

1415

LA COMMISSAIRE :

Merci. Bonsoir, Monsieur Bouffard. Donc, dans votre mémoire et dans les recommandations, vous proposez la mise en place d'indicateurs publics de performance énergétique et environnementale. Est-ce que vous pouvez nous donner un petit peu un exemple, comment ça pourrait... qu'est-ce que ça pourrait être ces indicateurs-là, à quoi ça pourrait ressembler?

1420

M. ROLAND BOUFFARD :

1425 C'est parce que l'ancien projet des éoliennes, en tout cas, j'ai entendu des oui-dire que certains effets de performance, ils ont eu des problèmes d'isolation, O.K.? Autrement dit, on n'a pas su tirer profit au maximum de ces deux éoliennes-là pour une partie de problématique d'isolation au niveau du générateur. Peu importe, c'est des problèmes d'ordre technique.

1430 Moi, je ne voudrais pas que ce projet-là nous amène à installer quatre éoliennes et qu'on en soit réduit, du côté performance. Autrement dit, les performances possibles à travers 30 000 tonnes de GES soient réduites à 20 000 tonnes dû à des problèmes d'ordre technique. Donc, s'il y a des indicateurs de performance assujettis à ces éoliennes-là, on va être en mesure d'en être informés.

1435 Présentement, la performance en tant que telle sur les deux autres éoliennes, moi, je ne sais pas si... en tout cas, je n'ai pas eu d'information là-dessus, ça nous permet un meilleur suivi.

LA COMMISSAIRE :

1440 O.K., et ce suivi-là devrait être rendu public? Comment vous voyez ça?

M. ROLAND BOUFFARD :

Bien, j'imagine que oui. Oui.

LA COMMISSAIRE :

1445 O.K. Par ailleurs, vous recommandez aussi un comité de suivi indépendant – de citoyens, indépendant. Actuellement, on comprend qu'il y a un comité de liaison pour le projet, pour le parc éolien de Dune-du-Nord et pour le projet de Grosse-Île, en quoi vous voyez un comité de suivi indépendant? Qu'est-ce que ce serait? Qu'est-ce que ce serait son rôle? Sa composition, puis qui en serait le gardien ou le responsable, à votre avis?

M. ROLAND BOUFFARD :

1455 Bien, moi, personnellement, je n'étais pas au courant qu'il y avait un comité, qu'il y avait déjà un comité qui suivait ça. Je n'étais pas au courant de ça. Donc, il y a déjà un comité de citoyens.

LA COMMISSAIRE :

1460 Un comité qu'on appelle de liaison.

M. ROLAND BOUFFARD :

1465 Oui, mais quel est son rôle exactement?

LA COMMISSAIRE :

1470 Vous pourrez voir sur le site du promoteur, du parc éolien Dune-du-Nord, il y a de l'information sur ce comité.

M. ROLAND BOUFFARD :

Ah, O.K. Donc, ce n'est pas pertinent. Merci.

LA COMMISSAIRE :

C'est tout pour moi, merci beaucoup.

M. ROLAND BOUFFARD :

1480 Merci.

LA COMMISSAIRE :

1485 Bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Bouffard.

1490

M. ALEXANDRE RICHARD (DM45)
(par visioconférence)

1495

LA PRÉSIDENTE :

On va maintenant passer à monsieur Alexandre Richard qui est en vidéo.

1500

M. ALEXANDRE RICHARD :

Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

1505

Oui, on vous entend, Monsieur Richard. Laissez-moi une petite minute après...

M. ALEXANDRE RICHARD :

1510

Bien, je vais vous demander d'afficher, en fait, la présentation en attendant, puis je vais tenter d'ouvrir la caméra, mais je crois que ça ne fonctionne pas, il y a une petite barre rose barrée.

LA PRÉSIDENTE :

1515

O.K. Alors, vous avez... O.K.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Mais si vous m'entendez bien?

1520

LA PRÉSIDENTE :

On vous entend puis on a votre présentation sous les yeux.

1525 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

1530 Excellent. Donc, la première page, bien, premièrement avant de commencer, je suis très heureux d'être ici avec vous ce soir pour vous présenter mon point de vue par rapport au projet. Je suis très critique par rapport à l'installation des éoliennes au Québec. Je ne suis pas foncièrement contre l'installation de ces éoliennes-là, mais c'est de la façon que c'est fait que je veux apporter ma critique.

1535 Donc, ma présentation s'intitule « Les gisements de vents ne sont pas à vendre – Le potentiel d'énergie renouvelable, une ressource commune à protéger. »

1540 Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Donc ici, ce que je remets en question, que j'invite en fait tous les gens des Îles à remettre en question, c'est la structure juridique choisie par l'Alliance de l'énergie de l'Est. Parce que cette structure-là, en fait, ce qu'elle forme, c'est qu'elle crée un climat social, en général, là, c'est un peu partout au Québec, il y a beaucoup d'éoliennes qui ont été installées, puis ça crée en fait un climat de clivage au niveau des communautés.

1545 Alors, vous, dans votre coin, je ne sais pas ce qui se passe, je ne peux pas parler pour vous, mais souvent, c'est ce qui arrive. Ce qui se passe, c'est que les élus locaux sont convertis en promoteurs de projets énergétiques. C'est souvent ce qui arrive.

1550 Il y a des banques, ainsi que des investisseurs privés qui vont capter les intérêts, en fait, des prêts. Si je comprends bien, de la manière que ça fonctionne, c'est qu'en fait, les municipalités, l'agence de l'énergie de l'Est, on pourrait l'appeler comme ça, qui représente les MRC et les communautés, en fait, ce qu'ils font c'est qu'ils prennent les montants de la valeur des propriétés qui sont sises sur le territoire des Îles, puis ils l'utilisent en garantie de prêt pour créer des projets éoliens, en partie privés.

Donc, il y a 50 % du projet qui va avoir des redevances qui vont retomber dans les poches de la communauté, mais, par contre, le gros du problème derrière ça, c'est qu'il y a 50 % qui va

1555 aller dans des intérêts totalement privés pour des actionnaires qui ne sont absolument pas aux Îles-de-la-Madeleine.

Donc ça, ça ne fait pas de sens pour l'ensemble des Québécois, puis je crois, à mon avis, que ça ne fait pas de sens non plus.

1560 Si, par exemple, on a 5,6 millions que la communauté a reçus, par exemple, en dividendes ou en redevances, bien, c'est sûr qu'il y a probablement la partie privée qui a reçu aussi ce 5,6 millions-là. Donc, c'est une perte de 5,6 millions pour tous les contribuables.

1565 Donc, c'est sûr que moi, je trouve que ça ne fait pas de sens. Donc, ça crée des dissensions sociales dans les communautés, ça communalise les risques puis c'est couplé à une privatisation d'au moins la moitié des gains pécuniaires projetés. C'est un peu ce que je viens d'expliquer.

1570 Donc, ça, ça crée une assimilation économique. On a l'impression que la communauté est gagnante, mais en fait, il y a la moitié des gains qui est privatisée.

1575 Donc, ça crée aussi une addiction pécuniaire aussi. C'est sûr que les élus voient ça comme il faut, peut-être, faire une croissance économique, mais il y a 50 % qui est perdu. Ça ne fait pas de sens. Ça crée la division sociétale, ça crée aussi une dépendance aux valeurs foncières qui sont élevées. Donc, en gros, comme je disais, de la manière que le projet est monté, bien, il y a une garantie de prêt par la capacité de capter des taxes sur vos propriétés, qui sont privées en général.

1580 Donc, c'est ça. Puis ça crée aussi un risque d'actifs échoués qui est augmenté parce que si jamais, par exemple, il y a des problématiques avec des rendements des éoliennes ou autres, ou que, peu importe, on est dans un climat risqué géopolitiquement, bien, c'est sûr que si on n'a plus accès aux pièces, par exemple, pour entretenir une éolienne, ce n'est pas nous qui créons les pièces majeures qui sont complexes, comme des générateurs puis tout ça.

1585 Donc, c'est sûr que ça crée un risque d'actifs échoués, ça peut finir que ça peut devenir une perte pour tous.

Donc, prochaine diapositive, s'il vous plaît. L'ensemble des consommateurs d'énergie sont impactés négativement. Donc, un peu, c'est ce que je viens d'expliquer par rapport aux pertes, par

1590

rapport aux intérêts. Je ne vois pas pourquoi qu'une banque ou un investisseur capterait des intérêts sur un projet, un projet commun, en fait, de création d'une source d'énergie.

1595

Je comprends qu'il faut se décarboner, il faut se décarboner partout dans le Québec, puis c'est un contournement stratégique, en fait, de la mission d'Hydro-Québec qui consiste à assurer un approvisionnement énergétique à moindre coût.

1600

Un approvisionnement énergétique à moindre coût, là, bien c'est sûr qu'Hydro-Québec en a plein d'argent. Elle est capable d'investir sans avoir à payer des intérêts. Elle génère, en fait, des dividendes pour le gouvernement du Québec. Elle peut prendre cet argent-là au lieu de l'emprunter à un investisseur privé ou de le confier à un investisseur privé, ça ne fait aucun sens, là.

1605

On pourrait avoir une exemption d'intérêts, premièrement sur le projet, donc ça pourrait se répercuter, entre autres, dans nos tarifs.

Après ça, ça risque de retarder et fragiliser le processus de réconciliation avec les Premières Nations. Eux aussi, c'est un peu comme nous du côté, plus dans le sud du Québec, il y a des divisions sociales internes. Il y a des intérêts économiques de certains entrepreneurs et investisseurs qui veulent investir là-dedans, puis il y en a d'autres qui trouvent que ça ne fait pas de sens d'avoir ça sur leur territoire.

1610

Donc, il faut qu'on crée un modèle pour rassembler tout le monde, puis ce n'est certainement pas de cette manière-là en divisant les gens qu'on va y arriver.

1615

Ça peut aussi créer des endettements à long terme et, bien sûr, une assimilation économique pour les gens qui sont plus ou moins à l'aise avec ça.

1620

Donc, ça crée une privatisation tranquille des ressources énergétiques via les multiples projets de dénationalisation du potentiel énergétique, ça inclut votre projet à vous, puis il y en a partout sur le territoire du Québec.

Donc, prochaine diapositive : Incohérence juridique, économique et morale du projet. C'est surtout le côté moral, là. On s'entend qu'il y a... ce matin, j'ai lu un peu le Code civil puis là, je ne

savais plus trop où aller, mais il y a une accentuation accrue des risques de judiciarisation parce que je ne pense pas que le consentement préalable libre et éclairé est ici.

1625 Comme, c'est important la transparence. Puis ça, je crois que le BAPE joue un rôle important par rapport à ça, on est vraiment choyé de pouvoir avoir accès au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mais le consentement éclairé, là, c'est nécessaire, ça, à la validité juridique des contrats sociaux.

1630 Puis ça, j'en viens au plan de gestion intégrée des ressources énergétiques. Je pense qu'au niveau des Îles, une petite communauté comme ça, là, présentement il y a des plans climat qui sont en cours d'élaboration. L'objectif c'est d'arriver à la carboneutralité pour 2050. C'est sûr qu'il faut penser à comment qu'on va enlever la foutue génératrice. Ça, c'est sûr et certain, on ne veut plus être dépendants du pétrole.

1635 Le câble souterrain, il est trop cher. C'est sûr et certain. Mais là, il faut regarder, je vous invite d'ailleurs et j'invite la commission à aller voir les travaux à la Régie de l'énergie par rapport à la gestion intégrée des ressources énergétiques, là. Il y a une consultation qui est en cours, puis il faut y aller clairement vers l'optimisation des moyens de réduction à la source qui sont à moindres coûts.

1640 Ces moyens-là, bien, c'est sûr qu'il faut prioriser, je crois, c'est mon avis, il faut prioriser les mesures qui sont pérennes et non technologiques en premier, puis, à long terme, comme par exemple, on pourrait améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

1645 Vous, dans votre coin, je ne sais pas qu'est-ce que ça ressemble, qu'est-ce que vous avez comme ressources autres que l'électricité, mais nous, dans notre coin, là, le parc immobilier, il fait très, très, très piètre allure.

1650 Donc, nos bâtiments, c'est des passoires énergétiques. J'imagine que dans votre coin, vous avez de grands vents, puis ça prend une remise à jour vraiment importante du parc immobilier pour s'assurer d'arriver avec les normes des meilleures pratiques. On a des maisons passives qui consomment 15 kilowattheures par mètre carré par année, puis on a aussi d'autres technologies, incluant la biomasse qui peut être utilisée pour chauffer en complémentarité avec l'énergie renouvelable.

1655

Donc, c'est sûr que c'est tout un aspect à prendre en compte puis je pense qu'il y a des spécificités par rapport au milieu d'insertion du projet, mais c'est un projet collectif, là. Ce n'est pas en plantant deux éoliennes à moitié privées sur le territoire qu'on va arriver à obtenir le meilleur coût puis la meilleure efficacité.

1660

Donc moi, sincèrement, je trouve que c'est une perte d'expertise pour les contributeurs volontaires. Les contributeurs volontaires, en fait, c'est un peu... on est tous des contributeurs volontaires quand on est un client d'Hydro-Québec. On est capable d'effacer la demande à la demande, en fait, on peut faire ça. Ça, c'est très, très, très peu dispendieux.

1665

On stagne pour éviter d'avoir trop de pointes d'énergie. Par exemple, quand l'éolienne ne fonctionne pas, on ne fait pas par exprès pour brancher une auto, par exemple. Puis il y a aussi une perte d'expertise pour les employés d'Hydro-Québec. Puis eux, bien, en fait, souvent, bien, si les projets sont montés avec le privé, incluant les firmes de génie-conseil, entre autres, c'est sûr qu'Hydro-Québec est capable d'aider la communauté à créer un projet, puis c'est ce que j'invite tous les citoyens à faire.

1670

Donc, c'est un appel à la vigilance citoyenne. Au niveau du BAPE, au niveau des organismes aussi, s'il y a des organismes qui se sentent à l'aise, moi, je verrais peut-être les universités qui pourraient collaborer avec Hydro-Québec pour créer des projets communautaires à plus faibles coûts, que d'envoyer les firmes privées générer des plans puis après ça, faire le suivi des travaux puis tout ça.

1675

Je pense qu'Hydro-Québec, qui est une entité publique, puis les universités, par exemple, et autres organismes du milieu pourraient contribuer pour réussir à générer une richesse collective beaucoup plus efficace que d'envoyer des fuites de capitaux au privé.

1680

Donc, j'invite aussi la Régie de l'énergie à prendre ça en considération puis au BAPE aussi d'aller voir en parallèle ce qui se passe au niveau de la Régie de l'énergie pour le PG.

1685

Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Richard, il vous reste un peu plus de trois minutes. Alors, comme il vous reste quelques diapos, il va peut-être falloir que vous choisissiez.

1695 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est bon. On va y aller avec ça. Donc, on a une incohérence juridique, économique et morale du projet. C'est non à la dénationalisation énergétique du territoire. Un appel à une vigilance générale illimitée.

1700

Je demande un moratoire pour toutes nouvelles productions énergétiques, le temps, au moins, que le plan de gestion intégré des ressources énergétiques soit relâché et analysé par la Régie de l'énergie. Parce que sinon, on risque de faire n'importe quoi. C'est ce qu'on a fait jusqu'à date.

1705

Moratoire demandé aussi pour toutes nouvelles productions de projets de loi et/ou d'amendement qui touchent à l'énergie. Parce que là, il se passe beaucoup de choses présentement, puis ça ne fait aucun sens.

1710

Ici, j'ai résumé en anglais, là. J'ai vu que la communauté était un peu bilingue, donc moi, je ne suis pas très, très à l'aise en anglais, mais « Wind land and water is not for sale ».

1715

J'invite les gens à prendre une pause. L'appui des élus, ça ne suffit pas. Il devrait y avoir un affichage préalable et impartial des solutions de rechange à moindre coût et nécessaire au consentement des communautés d'accueil et des consommateurs d'énergie – en fait, de tout le Québec – qui financent les projets de décarbonation à même les tarifs d'électricité.

1720

On est capable, on est capable de s'assurer qu'on a de meilleurs tarifs en contribuant personnellement à la vocation d'Hydro-Québec. Et j'invite aussi à créer une pondération démocratique des poids accordés aux différents critères qui sont nécessaires pour matérialiser la cohésion sociale.

1725 Ça, c'est un travail d'équipe. Ce n'est pas des experts qui peuvent choisir ce que la communauté veut et la proposer après. Il faut que ce soit la communauté qui crée les critères qui vont être dans les études d'impacts.

Donc, une structure juridique appropriée doit être démocratiquement choisie au préalable et ce n'est clairement pas celle de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

1730 Donc, en bas j'ai mis deux petites composantes valorisées de l'environnement de base, qui est l'équité socioéconomique et la subsidiarité des décisions prises à partir d'informations qui sont éclairées et complètes.

Donc, j'invite tout le monde à aller prendre une bière pour en discuter.

1735 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1740 Merci beaucoup, Monsieur Richard, pour la proposition. Je reviens peut-être à votre dernière diapo et aussi à la dernière phrase de votre mémoire où vous dites qu'il faudrait...

1745 « [...] prévoir une révision des modes de pondération des critères établis dans l'étude d'impact afin de valider qu'elles sont cohérentes avec les préférences de l'ensemble des occupants du territoire. »

Vous faites référence à quoi quand vous parlez de modes de pondération et comment ils pourraient être cohérents avec les préférences de l'ensemble des occupants du territoire? Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples?

1750 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

1755 Par exemple, je dirais... par exemple, pour la pondération des critères. Bien, premièrement, pour élaborer les critères. C'est sûr que là, moi, je ne suis pas dans le milieu d'insertion du projet, mais les gens, les gens, est-ce qu'ils préféreraient par exemple avoir une production d'énergie qui

est centralisée ou décentralisée? Ça pourrait être un des critères de préférence des utilisateurs du territoire.

1760 Est-ce qu'ils préféreraient avoir, par exemple, un bâtiment qui a plus de résilience énergétique en cas de défaillance d'une éolienne, par exemple, qui est capable d'emmagasiner l'énergie, que ce soit par... ça pourrait être, idéalement, je crois qu'il pourrait y avoir une hiérarchie qui serait créée par une entité un peu plus experte et qui pourrait nous dire, bien, regardez, si on a la moitié des bâtiments des Îles qui est rénovée en 10 ans, par exemple, bien, on améliore l'efficacité énergétique, le niveau d'isolation, les gains solaires passifs, puis après ça, il nous manque tant
1765 d'électricité, bien, on peut mettre quatre, cinq éoliennes, bien, c'est quoi, la combinaison?

1770 Est-ce qu'on peut mettre des foyers de masse? Je ne sais pas si aux Îles, ça chauffe au bois un peu, je n'ai aucune idée. Mais, moi, dans mon coin, on a du granule, il y a plein, plein, plein de modes complémentaires qui peuvent être utilisés pour le chauffage en hiver. Vous, dans votre coin, bien, là, c'est particulier.

1775 J'imagine qu'il y a plein de touristes. Ces touristes-là, j'imagine qu'ils doivent avoir tendance à générer des gaz à effet de serre, qu'est-ce que ça prend pour les aider à ne pas... à ne pas consommer puis, surtout, quand ils partent de là, bien, qu'ils changent leurs pratiques, même chez eux.

1780 Tu sais, peut-être que les Îles pourraient être un havre de transformation sociale. Tu sais, on peut rêver, mais ces critères-là, il faut qu'ils soient bâtis de façon communautaire puis que là, quand il y a une grande majorité de la population qui appuie ça puis qui pense que ça fait du sens, bien, après, on peut générer une étude d'impact avec différents scénarios, à la limite.

1785 Mais là, on part à gauche et à droite avec un projet puis on ne sait même pas combien il y a d'éoliens. Sincèrement, c'est n'importe quoi. On perd notre temps. Je ne crois pas qu'on perd notre temps ce soir, mais quand même, c'est toute une organisation, un BAPE, puis faire ça sans avoir généré un PG régional, je pourrais dire ça.

Même, ça se lie au plan climat. Le plan climat, là, c'est vraiment l'inventaire de tous les gaz à effet de serre qui sont générés sur les Îles pendant la période de pointe puis pendant l'hiver, puis après ça, bien, il faut arriver à 2050 à zéro, puis comment on y arrive aux moindres coûts. Moi,

1790 quand je parle de coûts, je ne parle pas en argent, là, je parle en efforts qui vont durer dans le temps.

Il ne faut pas non plus être trop dépendants des intrants, des intrants externes, ce qui est clairement difficile pour les Îles, mais bref, je pense que le Québec est prêt à aider les Îles...

1795

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Richard, Monsieur Richard, je pense qu'on va s'arrêter là, on a bien compris votre proposition. Je voudrais vous rassurer pour ce qui est du BAPE, on n'a pas l'impression de perdre notre temps et on croit beaucoup à notre mission. Mais je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une bonne soirée.

1800

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci à vous.

1805

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1810

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUELABLE (DM46)

M. JEAN HABEL

(par visioconférence)

1815

LA PRÉSIDENTE :

ON va maintenant passer à monsieur Jean Habel qui va se joindre à nous en visio. Monsieur Habel est le représentant de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

1820

M. JEAN HABEL :

1825 Oui, bonjour, Madame la Présidente, bonjour, Madame la Commissaire, est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

1830 Oui, on vous entend bien.

M. JEAN HABEL :

1835 J'en profite pour saluer l'ensemble des Madelinots. Donc oui, vous m'avez présenté, je suis Jean Habel, je suis le directeur principal pour le Québec et le Canada atlantique à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

1840 Donc, pour vous situer un peu sur l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, on représente 350 membres du secteur de l'énergie éolienne, solaire et du stockage d'énergie. On représente aussi tous les fournisseurs des composantes. Donc, on a plusieurs membres, dont notamment Marmen ou LM Wind Power, notamment, dans notre porte-folio de membres.

1845 On représente aussi des municipalités et aussi des groupes autochtones. Donc, on a quand même une forte diversité dans notre perspective de membres et on a même aussi des utilités qui sont membres chez nous ou des sociétés comme, des sociétés comme Hydro-Québec, notamment.

1850 Donc, je voulais vous positionner un peu notre perspective sur le projet éolien de Grosse-Île. Je trouve que ce qui est intéressant avec le projet à l'heure actuelle qui est déposé par autant NGE renouvelables que l'Alliance de l'énergie de l'Est, c'est que vraiment il va y avoir une perspective où 16 MRC, dont celle des Îles-de-la-Madeleine, la Première Nation wolastoqiyik vont être partenaires d'une vision commune pour le développement dans le projet Grosse-Île, mais qui s'inscrit aussi dans une plus large mesure dans le développement de toute la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, qui inclut aussi les Îles-de-la-Madeleine.

1855 Donc, c'est super intéressant de voir à quel point l'Alliance de l'Est a vraiment à cœur le développement éolien et aussi le développement communautaire.

1860 Il y a eu des annonces qui ont été faites récemment, notamment avec la zone Wocawson qui est super intéressante, qui va être aussi en partenariat avec Hydro-Québec et éventuellement faire place à l'expertise des partenaires de l'industrie. Et ce projet-là, je vous dirais que ce qui le rend unique, le projet éolien de Grosse-Île, quand on le compare avec d'autres projets, c'est vraiment le caractère insulaire.

1865 Donc, les Îles-de-la-Madeleine, c'est magnifique puis le projet de 16,8 mégawatts va se faire sur les terres de la municipalité de Grosse-Île avec l'entreprise, aussi, Sel Windsor, puis c'est sûr et certain que ce qui est pertinent, très pertinent dans le contexte de transition énergétique, alors que dans le contexte actuel, quand on regarde le Québec, environ 50 % de l'énergie qu'on consomme est encore de l'énergie fossile, l'autre 50 %, c'est de l'énergie renouvelable grâce, notamment, à la forte capacité hydraulique d'Hydro-Québec.

1870 Mais quand on regarde de façon un peu plus granulaire, aux Îles-de-la-Madeleine, c'est sûr et certain qu'il y a un élément quand même non négligeable où on utilise beaucoup la centrale thermique pour s'approvisionner.

1875 Donc, le fait d'avoir un projet qui pourrait se situer autour de quatre, probablement, ou peut-être sept éoliennes, au maximum, avec d'autres infrastructures, bien, ça l'apporte aussi cette perspective-là où on va être capables, dans une mesure, ou à l'échelle des Îles-de-la-Madeleine, de vraiment apporter une décarbonation très concrète des Îles-de-la-Madeleine.

1880 Puis je pense que ça va être aussi à l'avantage des Madelinots, parce qu'il va y avoir des investissements importants qui vont être faits dans la communauté, notamment parce que l'Alliance de l'énergie de l'Est va être partie prenante au niveau de l'équité du projet, mais aussi parce que c'est des investissements d'environ 80 millions qui vont générer, pendant la phase de construction, des emplois – de 20 à 30 emplois –, puis après ça, il y a toute la situation là aussi de la maintenance des installations durant toute la vie du projet, qu'il est aussi important à considérer puis tous les éléments en périphérie.

1885

1890

Donc, nous, on a greffé quand même plusieurs constats qui sont très positifs, puis c'est sûr et certain que lorsqu'on garde l'acceptabilité sociale, c'est super important. Et, dans le cas du projet de Grosse-Île, je sais que les parties prenantes sont à pied d'œuvre pour discuter avec un comité de suivi.

1895

Le fait aussi de l'implication de l'Alliance de l'Est, je pense que ça apporte aussi un élément rassurant pour l'ensemble, ou ça devrait apporter un élément très rassurant pour l'ensemble de la communauté, parce que c'est des élus du coin, qui sont très conscients de la réalité de chacune et chacun des citoyens, chacun des Madelinots, et qu'ils vont s'assurer d'avoir un projet le plus porteur pour le développement économique puis aussi s'assurer de mitiger certains éléments au besoin.

1900

Tu sais, c'est sûr que quand on regarde dans une large échelle, il n'y a rien qui est parfait. On produit de l'énergie, mais quand on regarde l'éolien par rapport à d'autres formes d'énergie, bien, c'est sûr et certain qu'il y a une grande opinion positive des Québécois par rapport à cette énergie-là sur plein d'éléments, parce que c'est une source d'énergie qui est très économique, donc le coût de production de l'énergie éolienne est très avantageux.

1905

Puis je vous dirais, l'avantage aussi avec la situation du mix énergétique aux Îles-de-la-Madeleine, c'est qu'il va y avoir quand même une grande capacité de pouvoir mettre à profit l'énergie éolienne pour se coupler avec la centrale thermique, donc dans les fluctuations, il va y avoir un maillage qui va être quand même très intéressant aussi pour la suite des choses, puis la projection, si je me souviens bien des chiffres, là, c'était 30 000 d'économie au niveau des gaz à effet de serre.

1910

Donc, c'est quand même assez substantiel, sachant que d'un côté, si on regarde les piliers du développement durable, au point de vue de la justice sociale, les municipalités, les Premières Nations vont être impliquées.

1915

Au point de vue du développement économique, il va y avoir une équité dans les projets, puis il va y avoir aussi des redevances pour la communauté.

1920

Puis si on regarde au point de vue environnemental, bien, évidemment, au-delà de tous les éléments de retombées économiques qu'on a mentionnés dans le mémoire, bien, ça va être un

élément porteur de la décarbonation, autant aux Îles-de-la-Madeleine que dans une perspective plus large.

1925 On a entendu parmi les plans d'action 2035 d'Hydro-Québec, là, où chacun des térawattheures qui vise à être mis de l'avant, bien, va décarboner 75 % de l'environnement, puis un 25 %, naturellement, pour aussi la croissance économique.

1930 Et ce projet-là, je trouve que c'est vraiment un projet qui est porteur pour les Madelinots parce qu'on va pouvoir contribuer, comme je le mentionnais, à réduire l'émission de 30 000 tonnes d'équivalents de gaz à effet de serre, ou si on veut le mettre en millions de litres, là, 11 millions de litres environ par an de mazout.

1935 Donc, c'est quand même assez substantiel, direct. Donc, ça, c'est super intéressant. Et l'autre élément, bien, c'est qu'on va avoir aussi une croissance économique qui est super importante puis rassurer aussi les gens qu'il va y avoir un beau maillage entre l'énergie éolienne et aussi la réalité de la centrale au mazout à l'heure actuelle aux Îles-de-la-Madeleine.

1940 Donc, un autre élément que je pourrais vous dire. En général, pour l'énergie éolienne, c'est qu'il y a une empreinte au sol qui est très minime. Donc, le projet, lorsqu'on regarde dans son ensemble un projet, l'impact au sol va être autour de 96 à 99 %, selon les études du National Renewable Energy Laboratory, NREL.

1945 Donc, ça, ça fait quand même en sorte que, bien, il y a de l'espace par la suite pour s'assurer de maintenir la biodiversité, moins d'impacts aussi sur l'ensemble du territoire lorsqu'on implante une éolienne.

1950 Puis c'est sûr et certain que, bien, je pense qu'on n'a pas besoin de parler du potentiel de vent qu'il y a aux Îles-de-la-Madeleine, c'est quand même un endroit exceptionnel à ce niveau-là, donc ça va contribuer autant à la décarbonation par ce projet-là, qu'au développement économique, puis c'est tous des éléments qui sont hyper porteurs pour avoir un projet qui va être mis en service à la fin de l'année 2027, qui va engendrer des éléments super positifs.

Donc, je vous dirais que les Îles-de-la-Madeleine vont un peu suivre aussi d'autres régions du Québec où la Gaspésie a été très pionnière à ce niveau-là, qui a créé aussi un tissu économique

1955 très important en Gaspésie avec LM Wind Power, avec maintenant Marmen qui est revenue, puis aussi toute l'expertise qui s'est créée à l'intérieur de la Gaspésie. Je pense à des entreprises comme Pesca, notamment.

1960 Donc, il n'y a pas juste un impact positif pour des retombées économiques qui vont pouvoir se transmettre aux 209 municipalités et à la Première Nation wolastoqiyik, c'est aussi un gage de création de développement économique, puis après ça, bien, ces entreprises-là, bien, elles peuvent travailler ailleurs au Québec, ailleurs au Canada.

1965 Donc, l'expertise qui s'est bâtie dans l'Est du Québec par rapport aux énergies renouvelables, par rapport à l'énergie éolienne, c'est une source de fierté, vraiment, pour nous, à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, puis les projets comme ceux qui sont présentés aux Îles-de-la-Madeleine, qui vont avoir un effet concret en termes d'investissements, en termes de décarbonation, en termes aussi de partage, aussi d'équité avec le milieu local, bien, c'est un élément qui va faire son chemin pour d'autres projets, puis c'est super intéressant de voir la suite des choses dans la transition énergétique.

1970 Donc, je vous dirais que c'est très intéressant pour la suite des choses au niveau de l'énergie éolienne pour le développement de la communauté. Évidemment, c'est sûr et certain qu'il y a toujours des éléments de mitigation, des questions supplémentaires, puis je pense que vous pouvez vous assurer que l'expertise de l'Alliance de l'Est, en partenariat avec les experts de l'industrie vont être toujours au rendez-vous pour répondre aux questions.

1975 Vous avez l'Alliance de l'Est qui est aussi avec une représentation des élus, donc c'est sûr et certain qu'il y a ce souci-là de pouvoir représenter les citoyens, de pouvoir répondre aux questions des citoyens. Donc, cet élément-là, je pense qu'il est non négligeable dans un projet, mais il faut aussi avoir l'expertise des gens qui ont bâti des projets éoliens.

1980 Donc, la venue aussi de NGE va être un atout intéressant aussi au projet, puis je suis prêt à répondre à vos questions, s'il y en a, Madame la Présidente ou Madame la Commissaire.

1985 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Habel. Madame Leney a quelques questions.

LA COMMISSAIRE :

1990

Oui, bonsoir, Monsieur Habel. Vous indiquez dans votre mémoire, et là je vais vous citer ce qu'il y a d'écrit dans votre mémoire, vous dites :

1995

« Pour mener à bien un projet d'énergie renouvelable, il faut compter sur la participation active et concrète de la collectivité qui l'héberge, et notre industrie travaille constamment à améliorer et à renforcer ses approches, car l'acceptabilité sociale demeure une priorité de l'industrie. En ce sens – et je vous cite toujours – : En ce sens, les partenaires du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ont favorisé la consultation et l'implication des membres des communautés locales visées par ce projet par l'établissement d'un comité de liaison. »

2000

Alors, ma question c'est, à votre avis, en plus de la création d'un comité de liaison, quels sont ou quels peuvent être les autres moyens pour permettre une participation active et concrète, comme vous le dites, de la collectivité d'accueil et, plus globalement, comment est-ce qu'on pourrait renforcer l'acceptabilité sociale de cette communauté-là? Oh, votre micro n'est pas ouvert.

2005

M. JEAN HABEL :

2010

Désolé. Donc oui, on a un document que j'ai mis en annexe, qui développe toutes les pratiques d'excellence en matière d'engagement avec les communautés autochtones, envers le public pour pouvoir s'assurer le plus possible d'avoir une acceptabilité sociale qui est maximisée.

2015

Évidemment, acceptabilité sociale ne veut pas dire unanimité. On serait en discussion, potentiellement pas dans un BAPE, là, si c'était par exemple l'installation d'un aréna ou d'une école, mais tout projet d'infrastructures, quelconque est-il, peut toujours créer des questionnements, ou il y a peut-être des gens qui sont insatisfaits.

2020

Donc, acceptabilité sociale ne veut pas dire unanimité, mais je pense qu'avec toutes les pratiques d'excellence et l'expertise de l'Alliance de l'Est, aussi l'expertise des partenaires de l'industrie, je pense que ce souci-là, avec des comités de liaison, avec des portes ouvertes, par exemple, d'avoir un endroit pour répondre aux questions, je pense qu'aussi, le véhicule du Bureau

des audiences publiques en environnement est super pertinent pour pouvoir s'assurer de recueillir l'ensemble des perspectives, puis pouvoir aussi développer sur le projet.

2025 Donc, s'il y a des gens qui ont des questions, bien, c'est un véhicule qui est hyper pertinent.

2030 Donc, je pense que c'est un bouquet d'éléments qu'on détaille de façon très exhaustive dans notre pratique d'excellence en matière d'engagement. Les communautés autochtones et publiques qui sont nécessaires pour s'assurer qu'un projet va se faire de A à Z et même par la suite, lorsque le projet est construit et développé, mais qu'il est maintenu dans la communauté pendant plusieurs années, bien, qu'on puisse avoir toujours des réponses à nos questions.

2035 Donc, je crois que le travail qui a été fait par les gens pour le projet de Grosse-Île s'aligne totalement avec cette perspective-là de notre industrie qui vise à s'assurer d'avoir une vision harmonieuse.

2040 Puis, je vous dirais, le fait aussi que ça inclut, dans les 209 municipalités, 16 MRC, les Îles-de-la-Madeleine, bien, ça fait en sorte que, bien, il y a des projets qui vont se faire dans la zone Wocawson et des projets qui se sont faits ailleurs en Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, puis là, bien, cette fois-ci, bien, ce projet-là se fait aux Îles-de-la-Madeleine.

2045 Donc, il y a vraiment aussi, je pense, un élément d'équité entre l'ensemble des sections de la Gaspésie qui est en train d'être fait. Évidemment, s'il y a des réalités de vent, il y a une cartographie à faire du territoire, donc on ne peut pas mettre dans toutes les municipalités ou les 209 municipalités potentiellement un projet avec les enjeux d'interconnexion pour, je vous dirais, ce qui est Gaspésie–Bas-Saint-Laurent.

2050 La situation aux Îles-de-la-Madeleine, étant donné son insularité, est un peu différente, là, ça, c'est sûr et certain, mais je pense qu'il faut aussi mettre l'emphase sur le fait que ça va, disons, contribuer à réduire 30 000 équivalents de GES ou 11 millions de litres de mazout, là. C'est substantiel dans un contexte de transition énergétique, ce type d'élément là, puis je pense que ça va être une chose de fierté éventuellement aussi pour l'ensemble des Madelinots de dire qu'ils contribuent aussi à cette transition énergétique là par la présence de leur projet.

2055

LA COMMISSAIRE :

Merci. Peut-être juste une précision. Vous référez dans votre réponse, vous avez référé à un Guide des pratiques d'excellence en matière d'engagement...

2060

M. JEAN HABEL :

Oui.

2065

LA COMMISSAIRE :

... des autochtones et du public. Est-ce que ce guide-là ou ces pratiques d'excellence là, est-ce qu'elles sont largement diffusées à vos membres? Est-ce qu'il y a de la formation qui est faite auprès de vos membres sur ces pratiques-là?

2070

M. JEAN HABEL :

Oui. Puis même, je vous dirais, c'est disponible sur le site Internet, là. Donc, si n'importe quelle des personnes qui sont à l'écoute, qui sont dans la salle ou qui veulent en savoir plus sur les pratiques d'excellence, elles sont sur notre site Internet de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, donc accessibles à tous.

2075

LA COMMISSAIRE :

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Habel. Bonsoir.

2080

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci, Monsieur Habel, pour votre participation.

2085

On a maintenant fait le tour des mémoires des gens qui étaient inscrits ce soir pour présenter leur mémoire. La commission va prendre un 10 minutes de pause. Entretemps, si vous voulez vous inscrire pour déposer ou venir témoigner d'une opinion verbale, vous êtes invités à le faire.

2125 Au Québec, on est bon, on est beau, on est gentil, on fait de grands projets et on fait aussi de très grands flops qui coûtent très cher. Souvent, les profits sont privatisés, puis, bien, les revenus, les revenus... les profits sont privatisés, puis quand c'est des flops, bien, c'est tout le monde qui paie.

2130 Il y a, à travers le monde, différents problèmes. Vous savez qu'en Europe, il y a des fermiers que leurs vaches ne peuvent plus aller dans certains champs à cause des nanoparticules qui ont pollué leurs champs. Il y a des gens qui sont malades, puis ça, c'est des réalités, là. C'est des faits.

2135 Est-ce que le problème ce serait encore une question d'information? Dans le sens que moi, ce que je vois ici, c'est que tout le monde ici, on a tous mis nos œufs dans le même panier en disant : on remet tout à la base, en disant que c'est tout le temps une question de GES, puis de gaz à effet de serre, puis le CO2, ce n'est plus bon, là, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas.

2140 En climatologie, il y a des spécialistes, prix Nobel, qui disent qu'on est dans le champ en disant ça. Le premier responsable des changements climatiques, parce qu'il y en a tout le temps eu, des changements climatiques, le premier responsable, ce ne sont pas les gaz qui représentent à peine quelques... des poussières. Le premier responsable, vous devez le savoir, quand même, c'est le soleil. C'est lui qui affecte le plus, c'est lui qui change le climat.

2145 Alors, aujourd'hui, pour éviter qu'on fasse un autre flop au Québec, bien, j'aimerais ça peut-être qu'on laisse la parole à de plus grands spécialistes qui nous indiquent, qui nous disent, si on n'est pas en train de se planter en mettant tous nos œufs dans le même panier, en disant : ce n'est qu'une question de GES, puis le carbone... le carbone, comme je vous ai dit hier, nos voisins, ils ne sont pas d'accord.

2150 Ceux et celles qui fabriquent les éoliennes, en partie les Allemands et surtout les Chinois, bien, eux autres, ils n'en ont pas des grands parcs éoliens.

2155 Alors, c'est ça. C'est ça que je voulais vous dire, pour essayer d'améliorer vos recherches puis vos décisions.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2160

M. GUY TRUDEAU :

Parce qu'en fait, je pense que tout le monde ici fait de son mieux avec les informations qu'ils ont. Notre maire, nos citoyens, tout le monde fait de son mieux. On veut tous le bien des Îles. On veut protéger nos Îles, puis je pense qu'on ne peut pas dire que personne n'est mal intentionné si les gens n'ont pas les bonnes informations, tout simplement.

2165

Sur ce, je vous remercie.

2170

LA PRÉSIDENTE :

Bien, merci beaucoup, Monsieur Trudeau, pour votre deuxième apparition devant nous. C'est très apprécié. Merci.

2175

M. GUY TRUDEAU :

Merci, bonne soirée.

2180

LA PRÉSIDENTE :

Bonne soirée.

2185

RECTIFICATION
COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
M. ANTONIN VALIQUETTE

LA PRÉSIDENTE :

2190

Monsieur Valiquette, c'est à votre tour. Vous voulez faire une rectification. Je vous rappelle que la rectification se limite seulement à corriger des inexactitudes démontrées, une erreur de date, de quantité, une fausse référence ou une citation erronée.

2195

M. ANTONIN VALIQUETTE :

Tout à fait, Madame la Présidente. J'espère que la rectification que j'ai à faire se conforme aux critères que vous lui accordez.

2200

Il a été mentionné plus tôt, je ne me souviens plus exactement, par contre, maintenant, de qui l'a mentionné, mais que les revenus totaliseraient 1,7 million sur la durée de vie du projet pour la Communauté maritime des Îles.

2205

En fait, ce n'est pas tout à fait exact, ou plutôt la précision que je veux apporter, c'est que le 1,7 million ici, on ne parle pas des revenus de paiements fermes pour la Municipalité de Grosse-Île qui va directement à la Municipalité en revenus libres, le 1,7 million pour la Communauté maritime, c'est sur le Fonds de gestion des terres publiques, comme je l'ai mentionné dans mon allocution.

2210

Donc, juste de bien préciser qu'il ne s'agit pas d'argent libre pour la Communauté maritime qui peut être utilisé sur des infrastructures, sur de l'asphalte ou sur les routes ou quoi que ce soit.

Simplement cette rectification-là.

LA PRÉSIDENTE :

2215

D'accord, merci beaucoup.

M. ANTONIN VALIQUETTE :

2220

Merci.

2225

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

2230

Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien de Grosse-Île.

2235

Les personnes désirant exercer une rectification factuelle par écrit auront jusqu'au 18 mars 2026 pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Rachel Sebareme, coordonnatrice de la commission. À défaut de respecter ce délai, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter.

2240

Au cours des prochaines semaines, nous poursuivons la rédaction du rapport qui comprendra toutes les opinions et préoccupations du public concernant le projet, ainsi que notre analyse. Le rapport sera déposé au plus tard le 9 juin prochain au ministre responsable de l'environnement. Il disposera de 15 jours pour le rendre public, et le BAPE vous informera à ce moment via, entre autres, les médias sociaux et la liste d'envoi.

2245

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

2250

Enfin, madame Leney et moi tenons à exprimer notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées ou qui ont participé à l'audience publique. Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

Finalement, merci à l'équipe du BAPE ainsi que l'Île Imaginair qui a rendu possible la tenue des séances publiques.

2255 Et, évidemment, merci à tous d'être là ce soir, même s'il ne fait pas très beau dehors. Merci infiniment, je vous souhaite une excellente soirée.

FIN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.

2260

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

2265

Le tout conformément à la loi.

2270

Et j'ai signé :

Yolande Teasdale

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

2275

Sténographe officielle bilingue